

**15 décembre 2023 (mise à jour)**

Langue de l'original : français

## COI FOCUS

# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

## Minorités sexuelles et de genre

### Disclaimer:

Ce document COI a été rédigé par le Centre de documentation et de recherches (Cedoca) du CGRA en vue de fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique ni n'exprime aucune opinion et ne prétend pas apporter de réponse définitive quant à la valeur d'une demande de protection internationale. Il a été rédigé conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ce document a été élaboré sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. L'auteur s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents du sujet mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Si certains événements, personnes ou organisations ne sont pas mentionnés dans ce document, cela ne signifie pas qu'ils n'ont jamais existé.

Toutes les sources utilisées sont référencées de manière simplifiée dans les notes en bas de page. À la fin du document, une bibliographie reprend les références bibliographiques complètes. Les sources simplement consultées sont également reprises dans une liste. Dans des cas exceptionnels, la source n'est pas mentionnée nommément. En cas d'utilisation d'une information spécifique contenue dans ce document, il convient de citer la source telle que mentionnée dans la bibliographie.

La publication ou la diffusion du présent document est interdite sauf accord écrit du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

This COI-product has been written by Cedoca, the Documentation and Research Department of the CGRS, and it provides information for the processing of individual applications for international protection. The document does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of the application for international protection. It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008) and is written in accordance with the statutory legal provisions.

The author has based the text on a wide range of public information selected with care and with a permanent concern for crosschecking sources. Even though the document tries to cover all the relevant aspects of the subject, the text is not necessarily exhaustive. If certain events, people or organisations are not mentioned, this does not mean that they did not exist.

All the sources used are briefly mentioned in a footnote and described in detail in a bibliography at the end of the document. Sources which have been consulted but which were not used are listed as consulted sources. In exceptional cases, sources are not mentioned by name. When specific information from this document is used, the user is asked to quote the source mentioned in the bibliography.

This document can only be published or distributed with the written consent of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons.



---

## Table des matières

<b>Liste des sigles utilisés.....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Contexte sociopolitique .....</b>	<b>6</b>
1.1. Situation générale du pays.....	6
1.2. Position des acteurs politiques.....	7
1.3. Position des acteurs religieux .....	8
<b>2. Cadre juridique et institutionnel.....</b>	<b>10</b>
2.1. Législation .....	10
2.1.1. Lois condamnant les minorités sexuelles et de genre .....	10
2.1.2. Lois accordant des droits aux minorités sexuelles et de genre .....	10
2.2. Actions judiciaires.....	12
2.2.1. À l'égard des minorités sexuelles et de genre.....	12
2.2.2. À l'égard des auteurs de violences envers les minorités sexuelles et de genre .....	13
2.3. Attitude des forces de l'ordre.....	14
2.3.1. À l'égard des minorités sexuelles et de genre.....	14
2.3.2. À l'égard des auteurs de violences envers les minorités sexuelles et de genre .....	15
<b>3. Climat social .....</b>	<b>15</b>
3.1. Attitude de la société .....	15
3.1.1. Représentations sociales des minorités sexuelles et de genre.....	15
3.1.2. Position et rôle des médias .....	16
3.1.3. Violences à l'encontre des minorités sexuelles et de genre.....	17
3.1.4. Violations des droits de l'homme .....	19
3.2. Visibilité .....	20
3.2.1. Liberté d'expression.....	20
3.2.2. Lieux de rencontre.....	22
3.2.3. Vie associative .....	23
<b>Résumé .....</b>	<b>25</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>27</b>

---

## Liste des sigles utilisés

ADHEOS	Association d'aide de défense homosexuelle pour l'égalité des orientations sexuelles
ALCIS	Action pour la lutte contre l'injustice sociale
CACH	Cap pour le changement
CENADEP	Centre national d'appui au développement et à la participation populaire
COI	Country of origin information
FCC	Front commun pour le Congo
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HODSAS	Homme pour les droits et la santé sexuelle
HRW	Human Rights Watch
ILGA	International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association
LGBT	Lesbiennes, gays, bisexuel(le)s, transgenres
LGBTQ+	Lesbiennes, gays, bisexuel(le)s, transgenres, queer
LGBTQI+	Lesbiennes, gays, bisexuel(le)s, transgenres, queer, intersexes
MOPREDS	Mouvement pour la promotion du respect et de l'égalité des droits et de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
RDC	République démocratique du Congo
RENADEF	Réseau national des ONG pour le développement de la femme
RSM	Rainbow Sunrise Mapambazuko
RTNC	Radiotélévision nationale congolaise
SIDA	Syndrome immunodéficitaire acquis
SJS	Si jeunesse savait
SRI	Sexual Rights Initiative
UNDP	United Nations Development Programme
USDOS	United States Department of State
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

## Introduction

La présente recherche rassemble des informations sur la situation des minorités sexuelles et de genre en République démocratique du Congo (RDC), en particulier sur la situation des homosexuels et des lesbiennes.

Ce document est une mise à jour du COI Focus *L'homosexualité* du 24 juin 2021 et rassemble des informations sur une période de cinq ans, du 1er janvier 2018 au 14 décembre 2023. Le Cedoca a clôturé la recherche le 14 décembre 2023.

« L'orientation sexuelle et l'identité de genre sont des concepts suffisamment vastes pour permettre l'auto-identification des personnes concernées », selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). L'orientation sexuelle renvoie à « la capacité de chacun à ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers les individus du sexe opposé, de même sexe ou de plus d'un sexe, et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus. [...] l'orientation sexuelle s'étendait le long d'un continuum, incluant l'attirance exclusive ou non exclusive vers des personnes du même sexe ou du sexe opposé ». L'identité de genre fait référence à « l'expérience intime et personnelle du sexe faite par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris une conscience personnelle du corps [...] et d'autres expressions du sexe, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire. [...] L'identité de genre et son expression prennent également de nombreuses formes, certaines personnes ne s'identifiant ni comme homme ni comme femme, ou au contraire comme les deux »<sup>1</sup>. Chez les personnes transgenres, l'identité de genre ne correspond pas au sexe assigné à la naissance<sup>2</sup>.

Ce COI Focus comporte trois parties. La première partie analyse le contexte politique général et, plus spécifiquement, la position des autorités politiques et religieuses à l'égard des minorités sexuelles et de genre. La deuxième partie présente la législation en faveur ou à l'encontre des minorités sexuelles et de genre. Elle décrit également les actions judiciaires qu'entreprennent les autorités, qu'elles soient ou non conformes aux dispositions légales existantes. Enfin, la troisième partie traite de la situation des minorités sexuelles et de genre dans la société. Elle aborde, d'une part, les perceptions socioculturelles, la violence à l'encontre de ces personnes et les éventuelles différences de traitement sur le plan socioéconomique. D'autre part, ce chapitre met en lumière des aspects de leur vie sociale tels que les lieux de rencontre et/ou les associations.

La terminologie par laquelle les minorités sexuelles et de genre s'identifient elles-mêmes et sont désignées peut varier d'une source à l'autre. Dans ce document, le Cedoca utilise le sigle LGBT (lesbienne, gay, bisexuel, transsexuel) sauf lorsque l'information se réfère à un groupe particulier, et reprend la terminologie de la source, dans la mesure du possible. Les sources consultées utilisent les termes et abréviations suivants : LGBT, LGBTQ+ et LGBTQI+.

Pour cette recherche, le Cedoca s'est fondé sur des informations provenant de sources accessibles au public, notamment des médias locaux et internationaux, des publications internationales d'organisations non gouvernementales (ONG). Le Cedoca a également puisé des informations dans des sources gouvernementales, telles que le département d'Etat américain (United States Department of State, USDOS) et les services publics qui publient des informations sur les pays d'origine (*country of origin information*, COI). Le Cedoca s'est par ailleurs largement appuyé sur des informations obtenues durant sa mission de collecte d'informations à Kinshasa du 16 au 25 mai 2023<sup>3</sup>. Le Cedoca s'y est notamment entretenu avec des représentants des ONG Si jeunesse savait (SJS), Jeunialissime, Réseau national des ONG pour le développement de la femme (RENADEF) ainsi qu'une organisation de défense des droits de l'homme ayant requis l'anonymat. Jeunialissime est exclusivement dédiée au

<sup>1</sup> HCR, 23/10/2012, p.5, [url](#)

<sup>2</sup> Cavaria, 25/09/2020, [url](#)

<sup>3</sup> Cette mission a été financée par le Fonds européen pour l'asile, la migration et l'intégration (FAMI).

soutien des minorités sexuelles et de genre, les autres y consacrent une partie importante de leurs activités.

## 1. Contexte sociopolitique

### 1.1. Situation générale du pays

Au sortir de l'élection présidentielle de décembre 2018, remportée par Felix Tshisekedi, la plateforme du nouveau président (Cap pour le changement, CACH) et celle du président sortant Joseph Kabila (Front commun pour le Congo, FCC) s'allient en vue de gouverner le pays<sup>4</sup>. La situation politique est ensuite marquée par des tensions persistantes entre les partenaires de cette coalition<sup>5</sup> qui finit par se briser en décembre 2020<sup>6</sup>. En avril 2021, un gouvernement issu d'une nouvelle coalition formée dans le cadre de l'« Union Sacrée de la Nation »<sup>7</sup> est mis en place avec à sa tête un Premier ministre peu connu du grand public, Sama Lukonde<sup>8</sup>. Selon Human Rights Watch (HRW), si la première année du mandat a été marquée par certaines avancées, la situation des droits humains s'est ensuite dégradée<sup>9</sup> et « l'administration du Président Félix Tshisekedi a peu avancé dans la mise en œuvre des réformes systémiques sur lesquelles il s'était engagé pour rompre les cycles de violence, d'exactions, de corruption et d'impunité qui accablent le pays depuis des décennies »<sup>10</sup>. La RDC se prépare aux prochaines élections générales prévues pour la fin de l'année 2023 sur fond d'une situation sécuritaire qui s'est détériorée dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, où des milliers de personnes ont dû fuir les affrontements entre l'armée congolaise et des groupes armés. D'autres foyers d'insécurité ont également émergé dans le pays en 2023, notamment en raison de conflits intercommunautaires<sup>11</sup>.

Le dernier rapport du département d'Etat américain sur la situation des droits humains en RDC dresse la liste suivante des violations commises en 2022 :

« unlawful or arbitrary killings, including extrajudicial killings; forced disappearances; torture and cases of cruel, inhuman, or degrading treatment or punishment by the government; harsh and life-threatening prison conditions; arbitrary arrest or detention; political prisoners or detainees; serious problems with the independence of the judiciary; arbitrary or unlawful interference with privacy; punishment of family members for alleged offenses by a relative; serious abuses in conflict, including reportedly unlawful or widespread civilian deaths or harm, enforced disappearances or abductions, torture, physical abuses or punishment, and unlawful recruitment or use of child soldiers by armed groups and the armed forces; serious restrictions on free expression and media, including violence or threats of violence against journalists, unjustified arrests or prosecutions of journalists, censorship, and enforcement of or threat to enforce criminal libel laws to limit expression; substantial interference with the freedom of peaceful assembly and freedom of association; serious government corruption; lack of investigation of and accountability for gender-based violence, including but not limited to domestic and intimate partner violence, sexual violence, child, early, and forced marriage, and other forms of such violence; crimes involving violence or threats of violence targeting members of ethnic groups or Indigenous peoples; trafficking in persons; and crimes involving violence or threat of violence targeting lesbian, gay, bisexual, transgender, queer, and intersex persons »<sup>12</sup>.

<sup>4</sup> VOA, 06/03/2019, [url](#) ; RFI, 26/07/2019, [url](#)

<sup>5</sup> Nations unies - Conseil de sécurité, 18/03/2020, [url](#); Nations unies - Conseil de sécurité, 18/06/2020, [url](#) ; Nations unies - Conseil de sécurité, 21/09/2020, [url](#) ; Nations unies - Conseil de sécurité, 30/11/2020, [url](#)

<sup>6</sup> Jeune Afrique, 06/12/2020, [url](#)

<sup>7</sup> 7sur7, 14/12/2020, [url](#)

<sup>8</sup> Jeune Afrique, 26/04/2021, [url](#) ; Radio Okapi, 26/04/2021, [url](#)

<sup>9</sup> HRW, 13/01/2021, [url](#)

<sup>10</sup> HRW, 12/01/2023, [url](#)

<sup>11</sup> La Banque mondiale, 04/10/2023, [url](#)

<sup>12</sup> USDOS, 20/03/2023, [url](#)

## 1.2. Position des acteurs politiques

Dans un rapport conjoint paru en 2019, les associations SJS et Sexual Rights Initiative (SRI) indiquent qu'« [e]n dehors des acteurs étatiques, certaines personnes se sont érigées en protecteurs de la morale publique. Parmi eux, des parlementaires qui tentent depuis 2010 d'introduire dans le Code pénal congolais, la pénalisation des pratiques homosexuelles »<sup>13</sup>. En effet, les parlementaires Ejiba Yamapia et Steve Mbikayi ont présenté plusieurs projets de loi (en 2010, 2015 et 2016) en vue de criminaliser les actes sexuels entre personnes de même sexe<sup>14</sup>. Le Cedoca n'a pas trouvé d'informations faisant état de suites à ces projets à la date de rédaction de ce COI Focus.

Deux chercheurs de l'université de Lubumbashi, auteurs d'une étude sur la perception des homosexuels en RDC parue en mai 2018, déclarent qu'« aucune autorité n'oserait s'aventurer sur le terrain de ce tabou persistant en proposant une loi en faveur des personnes homosexuelles au risque de subir le même traitement que les personnes pratiquant l'homosexualité »<sup>15</sup>.

En mars 2021, plusieurs sources annonçaient que le député Nanou Memba envisageait de déposer un projet de loi portant protection des homosexuels mais ce dernier a rapidement démenti avoir tenu de tels propos<sup>16</sup>.

Selon un rapport du Programme des Nations unies pour le développement (United Nations Development Programme, UNDP) publié en 2022, il y a une opinion répandue au sein de la classe politique selon laquelle les discours d'acceptation des personnes LGBT ou ce qui y est qualifié d'« institutionnalisation de l'homosexualité » serait une atteinte grave aux valeurs et aux mœurs de la société congolaise. Ainsi, les décideurs et les dirigeants n'abordent pas publiquement le sujet, considéré comme un tabou, sauf dans le cadre de la santé publique, où des avancées ont été constatées dans l'intégration des personnes LGBT dans les soins de santé en lien avec le VIH<sup>17</sup>.

A l'occasion d'une mission de collecte d'informations à Kinshasa en mai 2023, le Cedoca a rencontré des représentants de l'ONG congolaise de soutien aux femmes et aux minorités sexuelles SJS. Au sujet de la position des acteurs politiques, ils ont déclaré :

« il y a beaucoup d'hommes politiques qui sont contre la proposition de loi mais qui ne le montrent pas. Par exemple une députée qui est dans la Commission des droits de l'homme [...], a été très ouverte et a dit qu'elle nous aiderait dans le plaidoyer envers les parlementaires pour une loi protégeant les LGBT, elle nous a dit qu'il y a beaucoup de gens contre la proposition de Steve Mbikay mais les partis ne veulent pas se positionner. Il y a un député qui a osé afficher le drapeau arc-en-ciel mais il a eu de graves menaces, il dû nier qu'il était homo [...] Pendant qu'on était dans le processus de plaidoyer, on a eu accès à certains hommes politiques qui nous ont fait savoir qu'il y a beaucoup de personnes LGBT au sein de la classe politique qui ne s'affirment pas, et c'est souvent eux qui ont des discours homophobes, c'est une façon pour eux de se protéger. Mais ceux qui viennent avec des propositions de loi pour criminaliser les LGBT, leurs propositions n'ont pas beaucoup de succès parce que déjà au sein de la classe il y en a beaucoup qui essaient de l'étouffer discrètement, on enterre mais on n'en parle pas »<sup>18</sup>.

Durant la même mission, le Cedoca a rencontré des responsables de l'ONG de soutien aux minorités sexuelles et de genre Jeunialissime. A la question du Cedoca sur la possibilité pour les minorités sexuelles et de genre d'obtenir des soutiens au niveau politique, ces personnes ont répondu :

« ce n'est pas un terrain facile. Avec chaque projet nous essayons de toucher un ministère. Aujourd'hui avec [le projet] Talents pluriels nous avons touché le ministère de la Jeunesse, du

<sup>13</sup> SRI, SJS, 05/2019, [url](#)

<sup>14</sup> Synergia, 2017, [url](#); MOPREDS Congo, et al., 2019, [url](#)

<sup>15</sup> Kilwa Sibumba E., Banza Bamwamba A., Ndabereye Pendeza H., 02/05/2018, [url](#)

<sup>16</sup> Santesexuelle.cd, 02/03/2021, [url](#) ; Le Reportage, 03/2021, [url](#)

<sup>17</sup> UNDP, 2022, [url](#)

<sup>18</sup> SJS, responsables, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

Budget et du Genre famille, enfants. Avec le projet Jama nous avons touché le ministère de la Santé, des Droits humains, du Genre. Pour nous c'est un moyen de nous protéger et de savoir où aller en cas de problème, et où aller toquer si nous voulons poser un acte. Mais nous voulons avoir au niveau du parlement des alliés. Il y a des alliés mais...on cherche un chemin. Nous comptons sur la collaboration avec différentes ambassades, ça nous aide à ouvrir des portes pour avoir des alliés »<sup>19</sup>.

En octobre 2023, le président Tshisekedi a fait une déclaration dans laquelle, selon un observateur politique congolais, il a voulu insinuer que des candidats soutenus par des forces étrangères pourraient introduire des concepts qui ne s'alignent pas avec la culture congolaise, tel le genre. Il a en effet déclaré : « Vous reconnaîtrez ces candidats à leur langage. Ils vont vous apporter des concepts venus d'ailleurs. On a déjà entendu parler de la notion du genre. Au Congo, nous n'avons pas de problème d'orientation sexuelle »<sup>20</sup>.

### 1.3. Position des acteurs religieux

L'étude précitée de deux chercheurs de l'université de Lubumbashi parue en mai 2018 insiste également sur le rôle important joué par la religion dans le rejet de l'homosexualité par la société congolaise :

« A cet effet, rappelons que la majorité des congolais sont de religion chrétienne. Les catholiques forment 40 % de la population, les protestants 35 %, les kimbanguistes (une importante église d'origine congolaise) 10 %. Il existe également des petites communautés musulmanes (9 %), juives et grecques-orthodoxes. Pour les croyants de ces églises, les pratiques homosexuelles sont contraires à leur foi et les personnes homosexuelles sont des gens souillés et immoraux, des gens qu'il ne faut pas fréquenter. Evitant un traitement dégradant, les personnes homosexuelles préfèrent vivre leur sexualité à l'insu des gens qui les entourent [sic] »<sup>21</sup>.

Dans le rapport conjoint paru en 2019, les associations SJS et SRI indiquent que les homosexuels sont ostracisés dans les églises et les communautés religieuses<sup>22</sup>.

Dans un entretien de 2019 accordé à la revue du Centre d'éducation populaire André Genot, Scaly Kep'na, président de Jeunialissime déclare :

« Nous avons aussi un problème religieux, ici, les gens ramènent tout à la Bible. Mais heureusement, quelques leaders religieux nous aident. La laïcité est mise ici en avant pour rappeler que nous sommes dans un État laïc. La Bible n'est donc pas une base de débat neutre et partagée par tous »<sup>23</sup>.

Danny Singoma, secrétaire général du Centre national d'appui au développement et à la participation populaire (CENADEP), interrogé en 2020 au sujet de la pandémie du Covid-19, relève le fait que des pasteurs évangéliques présentent la pandémie comme étant « une punition de Dieu qui exprime sa colère face aux habitants de la terre qui ont défié Dieu avec la laïcité, l'homosexualité, les droits des femmes, etc. »<sup>24</sup>. Un article du journal Le Monde du 21 juin 2020 va dans le même sens : « [à] la radio, des pasteurs clament que la maladie est une punition divine en réaction aux pratiques LGBT »<sup>25</sup>.

En mai 2021, dans une émission radio spéciale sur la chaîne Deutsche Welle (DW), deux personnes transgenres qui militent au sein de l'organisation Rainbow Sunrise Mapambazuko (RSM) à Bukavu,

<sup>19</sup> Jeunialissime, responsables, entretien, Kinshasa, 25/05/2023

<sup>20</sup> Lokuta Mabe, 09/10/2023, [url](#)

<sup>21</sup> Kilwa Sibumba E., Banza Bamwamba A., Ndabereye Pendeza H., 02/05/2018, [url](#)

<sup>22</sup> SRI, SJS, 05/2019, [url](#)

<sup>23</sup> CEPAG, 2019, [url](#)

<sup>24</sup> Solsoc, 2020, [url](#)

<sup>25</sup> Le Monde (Dubois J.), 21/06/2020, [url](#)



insistent elles aussi sur le rôle néfaste des leaders religieux à l'égard de la communauté homosexuelle<sup>26</sup>.

Le département d'Etat américain rapporte que certains leaders religieux jouent un rôle clé dans la promotion de la discrimination des personnes LGBTQI+ et qu'en 2022, de nombreux cas ont été documentés où des personnes LGBTQI+ ont été forcées de subir des rituels religieux dans le but de changer leur orientation sexuelle ou de genre<sup>27</sup>.

A ce sujet, des responsables de Jeunialissime ont déclaré lors d'un entretien avec le Cedoca en mai 2023 que la religion est à la base de nombreuses discriminations envers les personnes LGBT en RDC. Certaines personnes invoquent la bible pour les discriminer et les menacer<sup>28</sup>.

Interrogés sur la position des églises vis-à-vis des minorités sexuelles et de genre, les représentants de SJS ont déclaré au Cedoca :

« Il n'y a pas d'églises 'open'. L'église catholique oui, ils ne jugent pas, mais c'est le regard des gens qui rend mal à l'aise. Je connais une femme trans qui est catholique, elle chante à la chorale mais c'est les autres membres de l'église, on l'a déjà filmée, comme elle est très efféminée quand elle danse c'est très féminin, ils ont balancé la vidéo pour dire « voilà un pédé à l'église » mais sinon l'église en soi ne refuse pas »<sup>29</sup>.

---

<sup>26</sup> DW, 24/05/2021, [url](#)

<sup>27</sup> USDOS, 20/03/2023, [url](#)

<sup>28</sup> Jeunialissime, responsables, entretien, Kinshasa, 25/05/2023

<sup>29</sup> SJS, responsables, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

## 2. Cadre juridique et institutionnel

### 2.1. Législation

#### 2.1.1. Lois condamnant les minorités sexuelles et de genre

Aucune loi congolaise n'interdit l'homosexualité ni le travestisme<sup>30</sup>.

Cependant, il y a eu en RDC plusieurs tentatives de criminaliser l'homosexualité<sup>31</sup>. En 2010, le député évangéliste Ejiba Yamapia a déposé un projet de loi allant en ce sens<sup>32</sup>. Le député Steve Mbikayi du Parti travailliste a fait de même en 2013, projet relancé en 2015 et 2016<sup>33</sup>. Aucune de ces propositions de lois n'a été adoptée<sup>34</sup> (voir aussi 1.2.).

Si l'homosexualité n'est pas une infraction dans le Code pénal, plusieurs sources indiquent que des dispositions sur la décence et l'outrage aux mœurs, notamment l'article 172 du même Code, peuvent être utilisées pour inquiéter les personnes appartenant à des minorités sexuelles et de genre<sup>35</sup> (voir aussi le point 2.2.1.).

#### 2.1.2. Lois accordant des droits aux minorités sexuelles et de genre

##### Constitution – législation nationale

Les sources consultées indiquent que s'il n'y a pas de criminalisation explicite des minorités sexuelles et de genre en RDC, il n'y a pas non plus de protection juridique de cette communauté<sup>36</sup>.

La Constitution consacre dans plusieurs de ses articles (11 à 13, 16, 66) le principe qu'aucune personne ou groupe de personnes ne peut faire l'objet de discrimination dans la jouissance de ses droits et libertés<sup>37</sup>. Cependant, la RDC ne dispose pas de cadre constitutionnel ou juridique protégeant les personnes de discriminations sur base de l'identité sexuelle ou de genre<sup>38</sup>. La seule loi faisant spécifiquement référence aux homosexuels est la loi portant protection des personnes vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) de 2008<sup>39</sup>, qui établit que les homosexuels et les travailleurs du sexe sont des groupes à haut risque et exposés au VIH<sup>40</sup>.

<sup>30</sup> USDOS, 20/03/2023, [url](#); Freedom house, 06/06/2023, [url](#); SJS, responsables, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

<sup>31</sup> MOPREDS Congo, et al., 2019, [url](#)

<sup>32</sup> Afrik.com, 26/10/2010, [url](#); Malebo force (Walu J.), 31/03/2015, [url](#); UHAI EASHRI (Rumu C.), 2017, [url](#)

<sup>33</sup> La Tempête des Tropiques via 7 sur 7, 25/03/2015, [url](#); Malebo force (Walu J.), 31/03/2015, [url](#); Jeune Afrique, 23/04/2016, [url](#); Une nouvelle Afrique voit le Jour [blog], 07/05/2016, [url](#); UHAI EASHRI (Rumu C.), 2017, [url](#)

<sup>34</sup> Santesexuelle, 02/03/2021, [url](#); SJS, responsables, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

<sup>35</sup> MOPREDS Congo, et al., 2019, [url](#)

<sup>36</sup> ILGA, 12/2020, [url](#); SJS, responsables, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

<sup>37</sup> MOPREDS Congo, et al., 2019, [url](#); *Constitution de la République Démocratique du Congo*, 18/02/2006, [url](#); Amourafrique, 15/05/2020, [url](#); Equaldex, 2021, [url](#); Grow Think Tank, 2021, [url](#)

<sup>38</sup> USDOS, 20/03/2023, [url](#); ONG de défense des droits humains, entretien, Kinshasa, 16/05/2023

<sup>39</sup> L'article 2.5 de la loi N° 08/011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/Sida et des personnes touchées par le VIH/Sida définit le groupe vulnérable comme suit : « ensemble de personnes particulièrement exposées au risque d'infection à VIH, notamment la femme, les jeunes, les professionnels de sexe, les toxicomanes, les homosexuels, les déplacés de guerre, les réfugiés, les enfants et adultes de la rue ». Cf. PNUD, s.d., [url](#). Ce rapport analyse les textes juridiques internationaux, régionaux et nationaux congolais qui seraient directement ou indirectement liés à la criminalisation de certaines populations clés dont les personnes homosexuelles.

<sup>40</sup> UNDP, 2022, [url](#)

En mars 2021, plusieurs sources annonçaient que le député Nanou Mamba envisageait de déposer un projet de loi portant protection des homosexuels mais le député a démenti avoir tenu de tels propos<sup>41</sup>.

Il n'y a pas de loi permettant à une personne de modifier le sexe enregistré sur ses documents d'identité<sup>42</sup>.

D'après SJS, l'hormonothérapie n'est pas accessible en RDC<sup>43</sup>.

### Droit international

Les ONG Mouvement pour la promotion des respects et égalité des droits des minorités sexuelles (MOPREDS), OASIS, RSM et Jeunialissime mentionnent dans leur rapport conjoint de 2019 que :

« malgré l'existence des obligations de la RDC vis-à-vis de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, des traités, pactes et conventions internationaux ayant été ratifiés par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo interdisant expressément toute discrimination fondée sur le sexe et faisant partie intégrante de la Constitution de la RDC, les personnes LGBT en RDC continuent d'être victimes de violations de droits humains et de faire face à une discrimination et stigmatisation grandissante. A ce jour, les discriminations perdurent et pourtant aucune action juridique ou institutionnelle n'a été initiée par le Gouvernement de la RDC afin de protéger les droits des personnes LGBT et de respecter l'intégrité humaine de ces dernières »<sup>44</sup>.

Les associations SJS et SRI vont dans le même sens dans leur rapport paru en 2019 :

« la RDC a adhéré aux principaux instruments juridiques internationaux se rapportant aux droits de l'homme ainsi qu'à la plupart de leurs protocoles facultatifs et pactes [...] mais dans les faits, leurs dispositions demeurent largement lettres mortes [sic], les droits sexuels des Congolais étant bafoués de manière récurrente et sans grand secours à attendre de la part des forces de protection et du gouvernement »<sup>45</sup>.

### Mariage - Adoption

L'article 40 de la Constitution, qui donne à tout individu « le droit de se marier avec la personne de son choix, de sexe opposé, et de fonder une famille », écarte la possibilité d'un mariage homosexuel<sup>46</sup>.

Le Code de la famille précise en son article 330 que le mariage est « l'acte civil, public et solennel par lequel un homme et une femme, [...] établissent entre eux une union légale [...] ». Il ne formule aucune interdiction directe du mariage homosexuel mais la définition implique que, *de facto*, ce type de mariage n'est pas autorisé. L'article 349 spécifie quant à lui que « le mariage a pour but essentiel de créer une union entre un homme et une femme qui s'engagent à vivre ensemble jusqu'au décès de l'un d'entre eux, pour partager leur commune destinée et pour perpétuer leur espèce ». L'article 350 précise que « toute stipulation visant à écarter l'une des fins essentielles du mariage, notamment perpétuer l'espèce est nulle »<sup>47</sup>.

Interrogée lors du Conseil des droits de l'homme des Nations unies du 3 juillet 2019, la ministre congolaise des Droits humains de l'époque, Marie-Ange Mushobekwa, précisait la position de la RDC quant au mariage homosexuel de la façon suivante :

<sup>41</sup> Santesexuelle, 02/03/2021, [url](#) ; Le Reportage, 03/2021, [url](#)

<sup>42</sup> USDOS, 20/03/2023, [url](#)

<sup>43</sup> SJS, responsables, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

<sup>44</sup> MOPREDS Congo, et al., 2019, [url](#)

<sup>45</sup> SRI, SJS, 05/2019, [url](#)

<sup>46</sup> *Constitution de la République Démocratique du Congo*, 18/02/2006, [url](#) ; Amourafrique, 15/05/2020, [url](#) ; Equaldex, 2021, [url](#) ; Grow Think Tank, 2021, [url](#)

<sup>47</sup> *Loi n° 16/008 du 15 juillet 2016 modifiant et complétant le Loi n°87-010 du 1<sup>er</sup> août 1987 portant Code de la Famille*, 15/07/2016, [url](#)

« Il n’y a aucune loi qui criminalise l’homosexualité dans mon pays et en même temps, il n’y a aucune loi qui l’autorise non plus. La Constitution, la loi fondamentale de la RDC stipule clairement qu’un homme ne peut épouser qu’une femme et qu’une femme ne peut épouser qu’un homme, le code de la famille également. Et dans toutes les cultures de la RDC, aucune coutume n’autorise le mariage entre un homme avec un autre et une femme avec une autre. La ministre congolaise estime que les Africains en général et les Congolais en particulier se doivent de protéger leurs cultures. Rassurez-vous qu’il n’y aura pas de mariage homosexuel chez nous. Parce que nos coutumes ne les acceptent pas, et puis toutes les religions reconnues en RDC, quoi que l’État est Laïc, aucune religion n’accepte le mariage homosexuel »<sup>48</sup>.

D’après RENADEF, une association qui gère notamment un projet de soutien aux personnes LGBT, les ONG des minorités sexuelles et de genre se focalisent actuellement sur l’acceptation des personnes LGBT, le droit au mariage se fera « dans un second temps »<sup>49</sup>.

Selon l’article 20 de la loi 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l’enfant, modifiée le 18 janvier 2016, l’adoption d’un enfant par une personne ou un couple homosexuel est interdite<sup>50</sup>.

## 2.2. Actions judiciaires

### 2.2.1. À l’égard des minorités sexuelles et de genre

Dans leur rapport conjoint paru en 2019, les associations SJS et SRI indiquent qu’« à défaut de pénalisation de l’homosexualité, les acteurs étatiques hostiles aux droits des personnes LGBT rivalisent d’imagination pour obtenir leur condamnation »<sup>51</sup>.

Le département d’Etat américain, dans son rapport sur les droits humains en RDC portant sur l’année 2022, ne relève pas d’actions judiciaires à l’encontre de personnes LGBT. Il indique cependant que des personnes de même sexe se livrant, par exemple, à des baisers en public font parfois l’objet de poursuites en vertu des dispositions relatives à la décence publique<sup>52</sup>.

Les rapports de Freedom House portant sur 2020 et 2021 mentionnent également le fait que les personnes LGBT peuvent être poursuivies pour des activités sexuelles entre personnes du même sexe en vertu de la loi sur la décence publique<sup>53</sup>.

Lors d’un entretien à Kinshasa le 24 mai 2023, le Cedoca a demandé aux représentants de SJS s’ils connaissaient des cas de personnes condamnées sur base des lois sur les mœurs en raison de leur orientation sexuelle. Les représentants ont déclaré :

« [les femmes trans] peuvent être accusées d’atteinte aux bonnes mœurs parce qu’elles sont ‘déguisées’, ou alors on monte une histoire de viol dans le cas de couples homosexuels pour envoyer la personne en prison. Beaucoup de nos frères et sœurs se sont retrouvés en prison à cause du délit de faciès, c’est-à-dire leur expression de genre »<sup>54</sup>.

Les représentants de SJS ont cependant précisé que ces incidents ne sont ni systématiques, ni courants<sup>55</sup>.

<sup>48</sup> 7 sur 7, 21/07/2019, [url](#)

<sup>49</sup> RENADEF, entretien, Kinshasa, 22/05/2023

<sup>50</sup> Loi n°09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l’enfant, 10/01/2009, [url](#) ; Leganews, 25/09/2020, [url](#)

<sup>51</sup> SRI, SJS, 05/2019, [url](#)

<sup>52</sup> USDOS, 20/03/2023, [url](#)

<sup>53</sup> Freedom House, 03/03/2021, [url](#) ; Freedom House, 02/2022, [url](#)

<sup>54</sup> SJS, responsables, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

<sup>55</sup> SJS, responsables, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

Le 25 mai 2023, le Cedoca a posé la même question à des responsables de l'ONG Jeunialissime. Ils ont répondu :

« Souvent c'est une arrestation, il y a même des amis qui ont été jusqu'à la prison, mais on arrive toujours à trouver un moyen pour mobiliser les gens pour arriver à les sortir de là. Donc arriver jusqu'à la condamnation, c'est un cas qui soit n'a jamais été rapporté à notre niveau, ou qui n'est jamais arrivé. Mais plusieurs fois [être] arrêté, passer des mois et des mois en détention, oui. Mais [être] condamné, non, je ne suis pas informée de ça. Les détentions sont sur base de l'outrage à l'ordre public et atteinte à l'article 176 du Code pénal, mais il n'y a pas que ça, l'autre argument c'est les pièges : une personne semble être jeune, mineure et peut-être une personne de la communauté est sortie avec, on amène le fait que c'est un ou une mineure, donc il y a viol. Les personnes qui sont arrivées jusqu'à Makala c'était pour ça, et il a fallu beaucoup de procédures pour prouver que ce n'était pas un viol, que c'était consentant, que ce n'était pas un(e) mineure. Je crois qu'à une formation que j'ai assisté, il y avait un juriste qui a dit que 'désormais si vous sortez avec quelqu'un qui a l'air plus jeune, demandez sa carte' »<sup>56</sup>.

### 2.2.2. À l'égard des auteurs de violences envers les minorités sexuelles et de genre

Le rapport du département d'Etat américain sur les droits de l'homme portant sur l'année 2022 décrit la position des autorités comme suit :

« Local NGOs reported there was rarely condemnation when LGBTQI+ persons were attacked and that LGBTQI+ individuals faced difficulties pursuing claims of discrimination in employment. A local NGO reported that authorities rarely took steps to investigate, prosecute, or punish officials who committed abuses against LGBTQI+ persons, whether in the security forces or elsewhere in the government »<sup>57</sup>.

Le site Sociétés inclusives a publié en septembre 2020 un article qui décrit la situation des personnes LGBTI en RDC. Il y est indiqué que :

« La plupart des personnes LGBTI, victimes des violences et agressions dénoncent rarement ces délits et parfois pas. La plupart craignent les représailles et les règlements de compte. Certains craignent que la plainte se retourne contre eux, car déjà le personnel judiciaire est ignorant sur les questions d'orientations sexuelles, et base leurs convictions de jugement sur leurs traditions, religions, cultures et compréhensions personnelles vue qu'il y a un vide juridique sur la thématique en rapport avec l'orientation sexuelle [sic] »<sup>58</sup>.

Interrogé sur les possibilités d'obtenir une protection auprès de la police, un représentant de SJS a déclaré :

« Quand on va porter plainte ça se retourne contre nous, on a des difficultés à poursuivre le processus, la police est contre nous, ça ne nous encourage pas à poursuivre [...] Déjà on ne prend pas notre plainte en compte, et quand on vient expliquer le problème et que la police découvre que vous êtes LGBT, c'est la police qui commence à vous poser des questions sur votre orientation : 'pourquoi vous faites ça ? Est-ce que vous savez que dans notre pays c'est interdit ?'. On vous accuse et on vous fait comprendre que la requête n'est pas la bienvenue. On a une clinique juridique avec quelques avocats qui essaient de nous aider, mais ces cliniques n'ont pas assez de moyens et souvent les avocats eux-mêmes ne sont pas assez inclusifs. Parfois les avocats nous disent de laisser tomber, le plus important c'est de sortir de prison, le reste laisse tomber. C'est lié aux carences du système judiciaire en général et au fait qu'il n'y a pas de loi qui protège les LGBT »<sup>59</sup>.

<sup>56</sup> Jeunialissime, responsables, entretien, Kinshasa, 25/05/2023

<sup>57</sup> USDOS, 20/03/2023, [url](#)

<sup>58</sup> Sociétés inclusives, 01/09/2020, [url](#)

<sup>59</sup> SJS, responsables, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

## 2.3. Attitude des forces de l'ordre

### 2.3.1. À l'égard des minorités sexuelles et de genre

Selon le rapport du département d'Etat américain publié en mars 2020, en 2019 les autorités n'ont pas invoqué la loi (cf. supra article 172 Code pénal) pour arrêter ou poursuivre des personnes LGBTI mais l'ont utilisée à des fins d'extorsion :

« On occasion, however, to elicit a small bribe, police officers harassed gay men and claimed the law prohibited same-sex sexual activity. Local NGOs reported episodic violence by government authorities and private citizens against LGBTI persons »<sup>60</sup>.

Un article de mai 2020 posté sur le Blog Habari rapporte que, dans le cadre de la pandémie de Covid-19, une activiste LGBT aurait été insultée par un policier devant un commissariat de police à Kinshasa. Ce policier l'aurait taxée de « responsable de la pandémie »<sup>61</sup>.

Le rapport du département d'Etat américain de mars 2021 indique : « harassment by SSF [state security forces] and judiciary occurred »<sup>62</sup>.

Contacté par le Cedoca, le directeur exécutif de l'association congolaise Homme pour les droits et la santé sexuelle (HODSAS) à Bukavu a expliqué en mai 2021 dans un courrier électronique que :

« plusieurs cas d'abus des droits humains graves sont enregistrés, faites par les hommes en uniforme envers les travailleuses du sexe et les minorités sexuelles, des rapportages et des actions de plaidoyer sont faites mais le risque de représailles sont très fort [sic] »<sup>63</sup>.

Interrogés sur l'attitude des forces de l'ordre par le Cedoca en mai 2023, les responsables de SJS ont déclaré :

« il y plusieurs cas de personnes LGBT qui ont été arrêtées, très souvent c'est le cas des femmes trans, qui sont les plus vulnérables. Dans certains médias, on voit souvent des femmes trans arrêtées et humiliées par la police qui les déshabillent et au vu de tout le monde, les gens filment, on les arrête, on les tabasse »<sup>64</sup>.

Un responsable de Jeunialissime interrogée par le Cedoca en mai 2023 a donné l'exemple suivant :

« le jour où je me suis fait arrêter j'étais habillée [en jeans, T-shirt et baskets], c'était à un enterrement à la morgue, un policier m'a vue et mon apparence l'a dérangé alors que je ne disais rien, il a commencé à me taquiner 't'es une lesbienne', je faisais semblant de rien, il a continué [...] Le policier a trouvé une occasion, m'a ramassée et m'a mis dans un cachot (la morgue était dans un camp de la police). On m'a libérée contre paiement [...] J'ai été entendue deux fois mais rien de plus, j'ai perdu des objets qui n'ont pas été restitués »<sup>65</sup>.

Un représentant d'une association de défense des droits de l'homme active notamment sur les questions de genre a déclaré au Cedoca en mai 2023 que « l'Etat congolais ne réprime pas [les LGBT] sauf des cas isolés de policiers dans les quartiers »<sup>66</sup>.

<sup>60</sup> USDOS, 11/03/2020, [url](#)

<sup>61</sup> Habari, 08/05/2020, [url](#)

<sup>62</sup> USDOS, 30/03/2021, [url](#)

<sup>63</sup> Mambo M., Directeur exécutif de HODSAS, courrier électronique, 08/05/2021

<sup>64</sup> SJS, responsables, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

<sup>65</sup> Jeunialissime, responsables, entretien, Kinshasa, 25/05/2023

<sup>66</sup> ONG de défense des droits humains, entretien, Kinshasa, 16/05/2023

### 2.3.2. À l'égard des auteurs de violences envers les minorités sexuelles et de genre

Selon Jeunialissime, il arrive que des policiers collaborent avec des agresseurs, dans le but de soutirer de l'argent à des personnes LGBT :

« Ça arrive que des jeunes vous harcèlent dans le but de vous soutirer de l'argent, des fois ils coopèrent même avec les policiers, [des policiers] envoient des jeunes pour provoquer et ensuite ils interviennent, surtout lorsque vous êtes prêt d'un souciat<sup>67</sup> »<sup>68</sup>.

Voir aussi le point [2.2.2](#).

## 3. Climat social

### 3.1. Attitude de la société

#### 3.1.1. Représentations sociales des minorités sexuelles et de genre

Une étude par deux chercheurs de l'université de Lubumbashi publiée en mai 2018 explique que l'homosexualité est encore très mal perçue en RDC :

« Cette dernière est considérée comme une pratique contre-nature, voire animalière. Et les personnes qui la pratiquent sont considérées comme des malades mentaux. Certaines personnes inscrivent les pratiques homosexuelles dans le domaine du surnaturel, du mysticisme. Les homosexuels sont placés dans la catégorie des êtres surnaturels. Il existerait donc un lien établi entre homosexualité, mysticisme et/ou sorcellerie »<sup>69</sup>.

Dans leur rapport conjoint paru en 2019, les associations SJS et SRI indiquent :

« De manière récurrente, l'évocation des personnes LGBT et de leurs droits provoque souvent une réaction d'aversion ou même de haine au sein de la population, qui évoque notamment des objections de conscience d'origine personnelle, culturelle ou encore religieuse, etc. [sic] »<sup>70</sup>.

Selon un article du journal belge La Libre de mai 2019 sur la situation des personnes LGBTI au Sud-Kivu, « les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres et les Intersexués (LGBTI) sont mal vus au sein de la société et sont régulièrement traités comme des criminels »<sup>71</sup>.

Un psychologue de l'hôpital de Panzi dans le Sud-Kivu interrogé en 2020 par France Télévisions dans le cadre de la prise en charge de jeunes garçons victimes de viol déclare que « [l]'homosexualité est contraire à leur culture. (...) Cela amène les enfants à croire qu'ils sont souillés, qu'ils ont offensé Dieu, donc qu'ils sont devenus impurs »<sup>72</sup>.

Le site Sociétés inclusives a publié en septembre 2020 un article qui décrit la situation des personnes LGBTI en RDC :

« Ce n'est pas seulement par haine ou par mépris que la société rejette les homosexuels, mais c'est surtout par ignorance. Beaucoup de personnes homophobes pensent à tort que l'homosexualité est une 'culture' importée par l'homme 'blanc' »<sup>73</sup>.

<sup>67</sup> Sous-commissariat

<sup>68</sup> Jeunialissime, responsables, entretien, Kinshasa, 25/05/2023

<sup>69</sup> Kilwa Sibumba E., Banza Bamwamba A., Ndabereye Pendeza H., 02/05/2018, [url](#)

<sup>70</sup> SRI, SJS, 05/2019, [url](#)

<sup>71</sup> La Libre, 23/05/2019, [url](#)

<sup>72</sup> France Télévision, 15/05/2020, [url](#)

<sup>73</sup> Sociétés inclusives, 01/09/2020, [url](#)



En mai 2023, le Cedoca a posé la question de la perception sociale des personnes LGBT aux représentants de trois ONG congolaises. Selon un représentant de SJS :

« très souvent, [les gens hostiles aux personnes LGBT] pensent que l’homosexualité c’est de la sorcellerie, de l’envoutement, qui ne peut se guérir que par la prière. On nous assimile à des sorciers et dans des familles on chasse les personnes LGBT de la même façon qu’on chasse les personnes accusées de sorcellerie. On nous met dans le même sac »<sup>74</sup>.

Selon des représentants de RENADEF :

« Sur la situation des LGBT, il y a une évolution à Kinshasa [...] Dans certaines familles cela reste compliqué, souvent les problèmes commencent au sein de la famille [...]. En général, l’acceptabilité des LGBT a augmenté, la sensibilisation a porté ses fruits même s’il continue d’exister des poches de résistance »<sup>75</sup>.

D’après les responsables de Jeunialissime :

« Aujourd’hui, il n’y a pas que du négatif, il y a des petites choses positives que nous voyons et apprécions et qui nous donnent le courage de continuer à se battre et militer, et comme nous ne pouvons pas encore toucher des alliés puissants ou les autorités nous nous concentrons sur la communauté, le travail communautaire apporte ses fruits. S’il y a la tolérance au niveau de la communauté du quartier, on peut aller après doucement avec les autorités »<sup>76</sup>.

### 3.1.2. Position et rôle des médias

Dans leur rapport conjoint publié en 2019, les associations MOPREDS, OASIS, RSM et Jeunialissime abordent le rôle des médias :

« La couverture médiatique est essentiellement homophobe en RDC. Les groupes LGBT ont signalé que les médias ignorent largement les problèmes liés à l’orientation sexuelle et d’identité de genre. Ils ont également indiqué que les bulletins d’information modifient l’information afin de faire des présentations sensationnelles sur les problèmes LGBT. [...] A Kinshasa, les médias continuent à traiter les informations en rapport avec la communauté LGBT de façon insolite juste pour se faire une audience. Toute information liée aux personnes issue de la minorité sexuelle est traitée de façon irresponsable. Cela est à la base d’une homophobie galopante au sein de la société. Tout comme les chaînes de télévision qui ne ratent aucune occasion pour associer les personnes LGBT au satanisme [sic] »<sup>77</sup>.

Dans leur rapport paru en 2019, les associations SJS et SRI indiquent que les personnes LGBT :

« sont victimes de procès pour attentat à la pudeur ou exhibés dans les reportages audiovisuels et écrits des médias congolais qui les présentent comme des déviants. Très souvent ces mêmes médias se comportent en véritables procureurs en se livrant à des interrogatoires intimidants en violation complète des règles d’éthique journalistique »<sup>78</sup>.

Ce même rapport précise que :

« La télévision privée et sensationnaliste Molière TV, émettant depuis Kinshasa, ainsi que d’autres chaînes du pays, diffusent régulièrement des reportages comprenant des interrogatoires humiliants de personnes transgenres, dont certaines sont déshabillées en direct »<sup>79</sup>.

<sup>74</sup> SJS, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

<sup>75</sup> RENADEF, entretien, Kinshasa, 22/05/2023

<sup>76</sup> Jeunialissime, responsables, entretien, Kinshasa, 25/05/2023

<sup>77</sup> MOPREDS Congo, et al., 2019, [url](#)

<sup>78</sup> SRI, SJS, 05/2019, [url](#)

<sup>79</sup> SRI, SJS, 05/2019, [url](#)



Un article publié en 2020 sur le site Debout RDC relate les propos tenus par Alphonse Mihigo Ombeni, président de l'association Action pour la lutte contre l'injustice sociale (ALCIS), suite à son intervention à la Radiotélévision nationale congolaise au sujet de la situation des homosexuels : « Nous sommes intervenues un jour à la radio RTNC pour parler des droits des homosexuels, il faut voir les genres des menaces que j'avais reçu au motif que je défendais ces genres des personnes [sic] »<sup>80</sup>.

En décembre 2020, un atelier a été organisé avec une vingtaine de journalistes de médias kinoïsis, à l'initiative de la plateforme numérique Amour Afrique Congo. Parmi les sujets abordés, les questions relatives aux droits sexuels des personnes homosexuelles ont suscité énormément de débats. L'article qui relate le déroulement de cet atelier indique qu'

« il n'était nullement question de faire la promotion de l'homosexualité mais de prendre en considération que c'est un fait de cette minorité sexuelle existe et qu'il fallait en tenir compte pour que cette dernière ne soit pas exclue dans la livraison des informations liées à la santé sexuelle et reproductive [sic] »<sup>81</sup>.

Interrogés par le Cedoca en mai 2023, des représentants de SJS ont déclaré que certains médias à sensation (notamment Molière TV et Kembul) véhiculent une image négative des personnes LGBT. Ils ont ajouté à propos des médias :

« il y en a certains qui sont assez ouverts comme la RTGA, qui fait des émissions radio avec Jeunialissime deux fois par semaine (Génie Africa) où on parle de sujets LGBT, même si ça provoque des tensions internes. Il y aussi la chaîne de Muzito où je suis passée régulièrement pour parler de questions LGBT »<sup>82</sup>.

### 3.1.3. Violences à l'encontre des minorités sexuelles et de genre

Selon un article du journal La Libre de mai 2019 sur la situation des personnes LGBTI au Sud-Kivu,

« [...] les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres et les Intersexués (LGBTI) [...] sont parfois harcelés et menacés par les membres de leurs familles. Les violences arbitraires et la discrimination dont sont victimes ces personnes ont des conséquences graves sur leur quotidien. Régulièrement, les personnes LGBTI se voient battus et agressés par des groupes de jeunes que ce soit dans leur quartier ou dans la rue. Ils sont fréquemment injuriés et on les accuse de tous les maux telle que la sorcellerie ou même parfois d'être responsables des malheurs du pays »<sup>83</sup>.

A propos des violences visant les personnes LGBT, les associations MOPREDS, OASIS, RSM et Jeunialissime indiquent dans leur rapport conjoint de 2019 :

« L'information concernant la situation et les droits des personnes LGBT en RDC est vague. Ils disent qu'en raison du silence général et du manque d'enquêtes, il est très difficile d'évaluer le niveau de violence contre les personnes LGBT. Le manque d'enquête et le rapport des crimes haineux contre les personnes LGBT indiquent la stigmatisation extrême qu'ils subissent. L'une des formes les plus horribles de violence physique et sexuelle se déroule sous la forme de 'viol correctif'. Le viol correctif a été décrit comme un 'crime haineux' dans lequel un individu est violé en raison de son orientation sexuelle réelle ou perçue. La conséquence voulue du viol étant de 'corriger' l'orientation de l'individu...[...]. Les personnes LGBT en RDC sont également soumises à d'autres formes de violence, comme la tentative d'homicides, le harcèlement, les menaces de mort et l'extorsion, ainsi que des attaques verbales continues »<sup>84</sup>.

<sup>80</sup> Deboutrdc, 2020, [url](#)

<sup>81</sup> Actualité, 28/12/2020, [url](#)

<sup>82</sup> SJS, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

<sup>83</sup> La Libre, 23/05/2019, [url](#)

<sup>84</sup> MOPREDS Congo, et al., 2019, [url](#)

Le site Sociétés inclusives a publié en septembre 2020 un article décrivant la situation des personnes LGBTI en RDC dans lequel il est indiqué que :

« Les uns vont jusqu'à menacer de mort les homosexuels, traitant les gays et les lesbiennes d'animaux ou de démons. En retour les homosexuels et toute la communauté LGBTI ont également une mauvaise opinion des congolais homophobes. [...] Au vu de la situation actuelle, on peut dire que les violences et agressions à caractère homophobes sont durablement ancrées dans la société congolaise, bien qu'un caractère de tolérance est observé chez certains congolais. La plupart des personnes LGBTI, victimes des violences et agressions dénoncent rarement ces délits et parfois pas. La plupart craignent les représailles et les règlements de compte. Certains craignent que la plainte se retourne contre eux, car déjà le personnel judiciaire est ignorant sur les questions d'orientations sexuelles, et base leurs convictions de jugement sur leurs traditions, religions, cultures et compréhensions personnelles vue qu'il y a un vide juridique sur la thématique en rapport avec l'orientation sexuelle. Les conséquences de la non dénonciation sont multiples, la peur que vivent plusieurs, la dépression, et souvent la peur de parler de son orientation sexuelle quand on est pas encore prêt avec soi-même et son environnement... et tout cela pour éviter d'être à nouveau victime d'actes homophobes. Dorine Mokha l'a fait, il s'est exprimé, les réseaux sociaux sont devenu un outil d'expression, de dénonciation et de liberté d'expression. Plus jamais le silence, il est temps de briser les barrières et parler d'abus dont nous sommes victimes [sic] »<sup>85</sup>.

L'artiste chorégraphe congolais Dorine Mokha, cité dans le paragraphe précédent, est également connu pour son combat au sein de la communauté gay en RDC. Décédé en janvier 2021, il avait régulièrement fait l'objet de menaces (de mort, de viol, et autres attaques homophobes<sup>86</sup>), violences et discriminations<sup>87</sup> et déclarait en septembre 2020 : « Chaque mois je reçois 5 à 10 menaces de viol, de meurtre et des agressions à répétitions »<sup>88</sup>. En novembre 2019, il publiait sur sa page YouTube une vidéo « non à l'homophobie » en réponse à une menace homophobe<sup>89</sup>.

Le 11 mai 2021, la Radiotélévision Rwanzuru a publié un article relatant l'assassinat à Fizi de deux jeunes hommes en raison de leur homosexualité<sup>90</sup>. D'autres sites ont relayé cet article (dont celui de l'association d'Aide de défense homosexuelle pour l'égalité des orientations sexuelles (ADHEOS) basée en France)<sup>91</sup>. Le Cedoca n'a pas trouvé de précisions à propos de cet incident.

Le plus récent rapport du département d'Etat américain, portant sur 2022, indique :

« LGBTQI+ persons were subjected to harassment, stigmatization, and violence, including so-called corrective rape [...] LGBTQI+ activists reported numerous cases of so-called corrective rape against both women and men during the year. The local NGO Rainbow Sunrise Mapambazuko documented 27 cases of corrective rape, against mostly lesbian and transgender women, from January to August. The NGO also documented four cases of mutilation against LGBTQI+ persons over the same period. When the survivors came to a health clinic for care, they were either denied health care services or faced pressure to 'change' their LGBTQI+ status »<sup>92</sup>.

Un responsable de l'ONG RSM a affirmé dans un article du journal Le Monde du 16 janvier 2023 que la pratique du viol correctif est principalement développée dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu à l'encontre des femmes lesbiennes ou trans<sup>93</sup>.

<sup>85</sup> Sociétés inclusives, 01/09/2020, [url](#)

<sup>86</sup> Rue223.com, 14/08/2020, [url](#)

<sup>87</sup> Le Figaro, 13/01/2021, [url](#) ; Actualité, 14/01/2021, [url](#) ; Toutelaculture, 14/01/2021, [url](#)

<sup>88</sup> Sociétés inclusives, 01/09/2020, [url](#)

<sup>89</sup> Mokha D., 05/11/2019, [url](#)

<sup>90</sup> RTR, 11/05/2021, [url](#)

<sup>91</sup> ADHEOS, 16/05/2021, [url](#)

<sup>92</sup> USDOS, 20/03/2023, [url](#)

<sup>93</sup> Le Monde (Pierret C.), 16/01/2023, [url](#)

Des représentants de SJS ont expliqué en mai 2023 au Cedoca avoir entendu un cas d'une mère qui aurait demandé aux jeunes du quartier de violer sa propre fille « pour qu'elle tombe enceinte et qu'elle retrouve le goût des hommes »<sup>94</sup>.

Un responsable de Jeunialissime a déclaré au Cedoca en mai 2023 que « les personnes LGBT peuvent être victimes de violence, ça dépend de la classe sociale, des milieux. Plus c'est élevé, plus c'est facile. Quand on fréquente des endroits de basse classe, on est exposé à des personnes peu éduquées et peu ouvertes »<sup>95</sup>.

### 3.1.4. Violations des droits de l'homme

Dans leur rapport conjoint publié 2019, les associations MOPREDS, OASIS, RSM et Jeunialissime indiquent qu'en matière d'éducation :

« Certaines personnes LGBT ont déclaré faire l'objet d'abus verbaux et physiques dans des établissements d'enseignement. En outre, il a été signalé que, dans ces cas, le personnel de l'établissement ferme souvent les yeux et n'intervient pas. L'homophobie à l'égard des lycéens et des universitaires tend à s'appuyer sur des croyances religieuses et traditionnelles issues de leurs familles et de la société en général. Il n'y a pas de directives ou de politiques spécifiques en place pour créer un espace sûr et inclusif pour les personnes LGBT dans les écoles »<sup>96</sup>.

En ce qui concerne l'accès au travail, ce même rapport indique que « les personnes LGBT font face à des obstacles importants dans leur accès à l'emploi, et beaucoup d'entre [elles] souffrent de discrimination par leurs employeurs »<sup>97</sup>.

Selon un article sur les homosexuels du Sud-Kivu publié dans La Libre en mai 2019 :

« Socialement, leur vie est un calvaire car le travail leur est refusé et ils sont parfois excommuniés de leurs églises. Peu d'entre eux terminent leurs études, notamment les homosexuels en raison d'une part des violences subies mais aussi parce que les directeurs d'écoles ou d'universités craignent qu'ils influencent les autres élèves »<sup>98</sup>.

En ce qui concerne le droit à la santé, le rapport des ONG de 2019 indique que :

« La RDC a adopté une loi portant protection des personnes vivant avec le VIH/SIDA [syndrome immunodéficientaire acquis] et des personnes affectées<sup>99</sup>. [...] cette loi est aujourd'hui le seul texte en vigueur de nature à apporter une protection aux personnes LGBT, étant précisé qu'il concerne au premier chef les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes. Dans le canevas de rapportage du VIH au niveau national ; seuls les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH), les travailleur(se)s de sexe (TS) et les usagers de drogues injectables (UDI) sont considérés comme populations clés. Ce qui veut dire que les gays et LGBTI doivent porter l'étiquette de l'un des groupes identifiés comme personnes clés pour pouvoir avoir accès aux soins et cela en ne tenant pas compte des besoins spécifiques à chaque groupe de personnes [sic] »<sup>100</sup>.

Toujours au sujet de la santé, un article traitant de la situation des personnes LGBTI en RDC publié sur le site Sociétés inclusives en septembre 2020 rapporte que :

« la stigmatisation, le jugement et la méconnaissance de certaines pratiques privent encore trop souvent les homosexuels de soins de santé de qualité. [...] Face aux discours de haine et aux violences, les personnes LGBTI renoncent déjà trop souvent en temps normal aux services de

<sup>94</sup> SJS, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

<sup>95</sup> Jeunialissime, responsables, entretien, Kinshasa, 25/05/2023

<sup>96</sup> MOPREDS Congo, et al., 2019, [url](#)

<sup>97</sup> MOPREDS Congo, et al., 2019, [url](#)

<sup>98</sup> La Libre, 23/05/2019, [url](#)

<sup>99</sup> Loi N° 08/011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/Sida et des personnes touchées par le VIH/Sida

<sup>100</sup> MOPREDS Congo, et al., 2019, [url](#)

santé, judiciaires,... auxquels elles ont pourtant droit, elles restent d'autant plus vulnérables en cette période de crise sanitaire du COVID-19.[...] ces discriminations atteignent les personnes dans leur dignité et leur estime de soi [sic]. Elles les isolent socialement, les privent d'opportunités économiques et les précarisent. Par ailleurs, au sein même du système de santé, la stigmatisation, le jugement et la méconnaissance de certaines pratiques privent encore trop souvent les homosexuels de soins de santé de qualité »<sup>101</sup>.

Le département d'Etat américain dans son rapport sur les droits de l'homme en 2022 indique :

« No law specifically prohibits discrimination by state or nonstate actors based on sexual orientation, gender identity or expression, or sex characteristics, but the law does guarantee a right to employment, healthcare, and education for all persons. Activists reported that LGBTQI+ persons faced discrimination in all these areas throughout the year, as well as in finding or keeping housing and access to public services »<sup>102</sup>.

Selon les représentants de SJS interrogés par le Cedoca en mai 2023, « La communauté trans est la plus discriminée, la plus visée en termes de violations. A cause de notre expression de genre, dès qu'on te voit, on sait qui tu es, on t'agresse facilement »<sup>103</sup>.

Un responsable de Jeunialissime a déclaré au Cedoca en mai 2023 que :

« les personnes victimes [de discriminations dans le domaine des soins], ce sont les personnes trans ou celles qui ont une expression de genre qui dérange, comme moi par exemple, quand on n'a pas les moyens de se rendre dans des hôpitaux chers, on est à la merci des propos du personnel soignant des hôpitaux publics »<sup>104</sup>.

D'après SJS, « la tolérance aux micro agressions, aux grosses agressions, aux menaces dépend du profil psychologique de la personne, de sa situation sociale, donc c'est difficile de faire des généralités »<sup>105</sup>.

## 3.2. Visibilité

### 3.2.1. Liberté d'expression

#### Expression de genre

Selon SJS et Jeunialissime, c'est lorsqu'une personne a une expression de genre, c'est-à-dire quand elle exprime son appartenance à une minorité sexuelle ou de genre par son apparence, qu'elle risque d'attirer une attention négative<sup>106</sup>.

D'après le plus récent rapport du département d'Etat américain, portant sur 2022, « Identifying as LGBTQI+ remained a cultural taboo »<sup>107</sup>.

Le responsable des questions de genre au sein d'une ONG de défense des droits humains basée à Kinshasa a déclaré au Cedoca en mai 2023 que les LGBT « vivent paisiblement sauf s'ils s'affichent ». Questionné sur la notion de « s'afficher », cette personne a précisé que les LGBT peuvent vivre ensemble mais s'ils sont dans une démarche revendicative de leurs droits ou s'ils « recrutent », cela

<sup>101</sup> Sociétés inclusives, 01/09/2020, [url](#)

<sup>102</sup> USDOS, 20/03/2023, [url](#)

<sup>103</sup> SJS, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

<sup>104</sup> Jeunialissime, responsables, entretien, Kinshasa, 25/05/2023

<sup>105</sup> SJS, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

<sup>106</sup> Jeunialissime, responsables, entretien, Kinshasa, 25/05/2023 ; SJS, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

<sup>107</sup> USDOS, 20/03/2023, [url](#)

heurte la culture congolaise jusque dans des groupes de défense des droits de l'homme, qui peuvent avoir certains préjugés aussi<sup>108</sup>.

Parmi les signes extérieurs pouvant signifier l'appartenance d'une personne à la communauté LGBT, figurent les dreadlocks. Selon un représentant de SJS : « Quand tu as des dreadlocks, tu dois être soit un voyou, soit de la communauté LGBT. Les hommes trans comme moi par exemple aiment souvent avoir des dreadlocks, donc ça devient une référence de la communauté »<sup>109</sup>.

Le fait de ne pas se conformer à des codes vestimentaires traditionnels - par exemple le fait pour une femme de porter un jeans et un T-shirt - peut également attirer une attention négative<sup>110</sup>.

Quant à la possibilité de montrer publiquement de l'affection entre personnes LGBT, le représentant de SJS a déclaré que cela devait se faire très discrètement et que « pour les gays, ça peut ne pas se faire remarquer mais pour les trans c'est différent »<sup>111</sup>.

### Différences géographiques

Selon les responsables de SJS, interrogées par le Cedoca en mai 2023, il existe des différences notables en ce qui concerne la visibilité et l'acceptation des personnes LGBT selon les quartiers à Kinshasa :

« A Bandal tu peux te promener comme tu veux, il n'y a pas de souci, on peut te voir, on respecte ton orientation, ton choix. Dans d'autres quartiers ou communes où ils sont plus ancrés vers les coutumes, les bonnes mœurs, pour eux être LGBT ça détruit les bonnes mœurs.

Moi par exemple ici [à Bandal] j'arrive à circuler normalement, il n'y a pas de soucis.

[...] La commune de Bandal c'est calme, les esprits sont ouverts, on n'attaque pas la communauté. C'est plutôt à Ndjili où il y a des agressions, à Tshangu aussi.

[...] Ici c'est un quartier ouvert, on respecte le choix de chaque personne, c'est pour ça qu'on est dans la commune. Il y a aussi d'autres structures identitaires dans la commune »<sup>112</sup>.

Gombe et Kintambo sont également cités par SJS comme des quartiers « ouverts »<sup>113</sup>.

En ce qui concerne la possibilité pour des personnes LGBT de déménager, les mêmes interlocuteurs ont déclaré :

« ça dépend d'une personne à une autre. Au sein de la communauté LGBT, il y a un problème de pauvreté. Il y a beaucoup de personnes LGBT à Ndjili, elles veulent bien se déplacer vers des quartiers plus sécurisés mais il y a un problème de moyens. A Bandal par exemple, trouver une maison à une pièce ça peut aller à 200-300 dollars, contrairement à Ndjili où ça coûterait 100 dollars, ce qui fait qu'au sein de la communauté on est souvent nomades ; dès qu'on sent qu'on est plus en sécurité, on se déplace mais pour ça il faut avoir les moyens »<sup>114</sup>.

Au sujet des différences selon les quartiers de Kinshasa, les responsables de Jeunialissime ont exprimé un avis différent au sujet de Tshangu :

« Je pensais aussi que [Tshangu] c'était dangereux jusqu'à ce que j'y mène une activité à Tshangu. C'est des personnes plus ouvertes qu'à Gombe ou Ma Campagne. Ils n'ont pas de problème tant que tu ne viens pas imposer quoi que ce soit. Pour eux, les personnes LGBTQ+ sont des artistes, des comédiens [...]. Pour se rendre compte de l'ouverture d'esprit à Tshangu on a été voir dans des terrasses qu'on appelle couloir Kimbuta pour voir quelle est la perception des personnes trans. Les

<sup>108</sup> ONG de défense des droits humains, entretien, Kinshasa, 16/05/2023

<sup>109</sup> SJS, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

<sup>110</sup> SJS, entretien, Kinshasa, 24/05/2023 ; Jeunialissime, responsables, entretien, Kinshasa, 25/05/2023

<sup>111</sup> SJS, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

<sup>112</sup> SJS, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

<sup>113</sup> SJS, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

<sup>114</sup> SJS, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

LGBT, ce n'est pas seulement les personnes qu'on ne voit pas, ou cis genre, c'est surtout les personnes trans ou qui ont une expression de genre. C'est les personnes les plus exposées. On a fait le tour de certains bars et on a vu des femmes trans extraverties et ça ne posait pas de problèmes, j'ai réitéré l'expérience pour être sûre que ce n'était pas un coup de chance »<sup>115</sup>.

Ces personnes ont ajouté :

« Bandal, c'est une commune très mouvementée, ils aiment la vie et ils n'en ont rien à [faire] de qui vous êtes, de ce que vous faites, c'est pas leur problème. C'est pourquoi la plupart des personnes LGBT habitent Bandal, d'autres habitent Tshangu. Beaucoup de femmes trans et d'hommes trans viennent de Tshangu, habitent Tshangu et Bandal. Peu de personnes trans habitent Gombe ou Ma Campagne et tous ces quartiers »<sup>116</sup>.

Selon cette même source, la situation à Kinshasa est privilégiée par rapports aux provinces :

« Une ville où la situation est moyennement vivable et acceptable, c'est Kinshasa, alors que j'ai sillonné la RDC. A Kinshasa, si tu as de quoi payer un toit dans un milieu moyennement sécurisé tu es à l'abri et tu peux facilement trouver un ou une partenaire mais en province, non, vous ne pouvez pas vivre votre amour [...]. J'ai entendu que Lubumbashi était un peu bien mais je n'y suis pas allée »<sup>117</sup>.

Selon le RENADEF, en dehors de Kinshasa, les personnes LGBT doivent vivre dans la clandestinité<sup>118</sup>.

### 3.2.2. Lieux de rencontre

En mai 2023, en réponse à une question du Cedoca sur l'existence de lieux de rencontre à Kinshasa, un responsable de Jeunialissime a répondu :

« Oui, il y a des lieux, des endroits où nous sommes à l'aise. Moi je suis quelqu'un qui sort, il y a des restaurants où je vais qui sont friendly, des boîtes, des bars, même des hôtels. Le travail que nous menons porte ses fruits petit à petit, chaque année nous voyons des résultats positifs [...]. Par exemple, nous discutons avec le proprio d'un restaurant à Gombe, qui accepte d'accueillir les personnes LGBTQ+ de manière décente en respectant leurs droits »<sup>119</sup>.

Jeunialissime travaille actuellement à l'élaboration d'une base de données en ligne reprenant les lieux sécurisés (restaurants, bars, salons de coiffure, boites de nuit, hôtels, etc.) pour les personnes LGBT à Kinshasa<sup>120</sup>.

Sur le même sujet, les représentants de SJS ont précisé :

« Oui, il y a des endroits [comme Tembo à Gombe], il y a aussi une amie de la communauté qui a ouvert un bar à Lingwala, Le Partenaire, c'est un bar de la communauté, un autre à Matonge sur Victoire « SMS », le weekend le soir vous allez trouver un grand nombre de personnes de la communauté qui arrivent à être eux-mêmes. Le responsable du bar, un homme, défend les gens de la communauté dès qu'il y a un problème, donc on se sent à l'aise là en sécurité, toutes les personnes des environs savent que c'est un bar où les personnes LGBT viennent souvent »<sup>121</sup>.

A la question de savoir s'il y a aussi des lieux non spécifiquement LGBT que des personnes de la communauté peuvent fréquenter sans crainte, les représentants de SJS ont ajouté :

<sup>115</sup> Jeunialissime, responsables, entretien, Kinshasa, 25/05/2023

<sup>116</sup> Jeunialissime, responsables, entretien, Kinshasa, 25/05/2023

<sup>117</sup> Jeunialissime, responsables, entretien, Kinshasa, 25/05/2023

<sup>118</sup> RENADEF, entretien, Kinshasa, 22/05/2023

<sup>119</sup> Jeunialissime, responsables, entretien, Kinshasa, 25/05/2023

<sup>120</sup> Jeunialissime, responsables, entretien, Kinshasa, 25/05/2023

<sup>121</sup> SJS, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

« Oui, comme à Bandal, il n’y a pas d’endroit spécifique, comme c’est un milieu assez ouvert, les gens s’en foutent on se noie dans la masse [...]. La population qui vient dans ces endroits réagit en fonction de comment nous sommes traités par le propriétaire du lieu. C’est une culture répandue au niveau de toute la ville : la population réagit en fonction de ce que les leaders leur disent »<sup>122</sup>.

### 3.2.3. Vie associative

Dans leur rapport conjoint publié en 2019, les associations MOPREDS, OASIS, RSM et Jeunialissime précisent que :

« L’enregistrement des organisations LGBT est jusqu’à ce jour un défi à relever. Les lois en vigueur n’étant pas partisans à ce propos. La liberté de réunion reste un des droits qui n’est pas garantie à la communauté LGBT en RDC. Les activités prévues par les organisations à base communautaire LGBT sont constamment entravées par les forces de l’ordre et les autorités locales [sic] »<sup>123</sup>.

Scaly Kep’na, activiste LGBT et fondateur de Jeunialissime, et Régis Samba Kounzi, photographe et militant homosexuel basé à Paris, se sont exprimés en novembre 2020 sur leur combat en tant qu’homosexuels congolais. Régis Samba a expliqué à cette occasion qu’en RDC, la question de l’homosexualité n’est entrée dans l’espace public qu’à partir de 2005, avec la création des premières associations activistes, comme Jeunialissime. Scaly Kep’na a ajouté que c’est en partie via la lutte contre le SIDA et le financement de cette dernière que l’activisme LGBTI a pris de l’ampleur<sup>124</sup>.

Le département d’Etat américain indique dans son rapport de mars 2023 :

« The constitution provides for freedom of association, and the government generally respected this right. Civil society organizations and NGOs are required to register with the government and may receive funds only through donations; they may not generate any revenue, even if it is not at a profit. The registration process was burdensome and very slow. Some groups, particularly within the lesbian, gay, bisexual, transgender, and intersex (LGBTI) community, reported the government had denied their registration requests. Many NGOs reported that, even when carefully following the registration process, it often took years to receive certification. Many interpreted registration difficulties as intentional government obstacles for impeding NGO activity »<sup>125</sup>.

Scaly Kep’na de Jeunialissime a ajouté en décembre 2023 :

« [C]’est plus à l’intérieur du pays que les activités prévues par les organisations à base communautaire LGBT sont constamment entravées par les forces de l’ordre et les autorités locales. A Kinshasa, ça n’est pas le cas. Les organisations organisent leur activité sans grande entrave des forces de l’ordre et [des] autorités locales. Au contraire, il y a des agents de l’ordre qui ont participé à nos activités, nous avons aussi été accompagnés par le programme national de santé, ou par des points focaux du ministère de la justice. A Kinshasa, il y a vraiment des opportunités de collaboration »<sup>126</sup>.

Ci-dessous figure une liste non exhaustive d’associations de soutien aux personnes LGBT identifiées par le Cedoca et actives au moment de la rédaction de ce COI Focus :

Rainbow Sunrise Mapambazuko (RSM) (Bukavu, Sud-Kivu)<sup>127</sup>, SAVIE (Bukavu, Sud-Kivu)<sup>128</sup>, Mouvement pour la promotion du respect et égalité des droits et santé (MOPREDS) (Goma, Nord-Kivu)<sup>129</sup>, Si jeunesse savait (SJS) et Jeunialissime (Kinshasa) (voir ci-dessous), HODSAS (Bukavu et

<sup>122</sup> SJS, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

<sup>123</sup> MOPREDS Congo, et al., 2019, [url](#)

<sup>124</sup> African arguments, 08/03/2021, [url](#)

<sup>125</sup> USDOS, 20/03/2023, [url](#)

<sup>126</sup> Kep’na S., activiste LGBT et fondateur de Jeunialissime, message par média social, 14/12/2023

<sup>127</sup> RSM [site web], s.d., [url](#)

<sup>128</sup> SAVIE [site web], s.d., [url](#)

<sup>129</sup> MOPREDS [site web], s.d., [url](#)



Kinshasa)<sup>130</sup>, Oasis RD Congo (Kinshasa)<sup>131</sup>, WEKA (Uvira, Sud-Kivu)<sup>132</sup>, RENADEF (basé à Kinshasa), Vision de l'aigle (Lubumbashi, Haut-Katanga)<sup>133</sup>, Action pour la lutte contre les injustices sociales (ALCIS) (Bukavu)<sup>134</sup>, etc.

L'association SJS, fondée en 2001, est une des principales organisations congolaises de défense des minorités sexuelles. Ses stratégies d'action sont la recherche, la formation et la sensibilisation, notamment par des pairs éducateurs auprès des jeunes. Elle met en œuvre des projets qui ont pour but de rendre les personnes LGBT indépendants et entrepreneurs. SJS est basée à Kinshasa mais collabore avec des organisations sœurs dans d'autres provinces, notamment MOPREDS à Goma, Vision de l'Aigle à Lubumbashi et Rainbow Mapambazuko à Bukavu. Du fait que SJS se présente aussi comme une organisation féministe, elle a accès plus facilement que les structures exclusivement LGBT aux ONG de défense des droits de l'homme généralistes, dont certaines sont décrites comme peu réceptives aux problématiques LGBT<sup>135</sup>.

D'après SJS, la communauté LGBT est informée de l'existence de structure de soutien via le bouche à oreille :

« une fois qu'une personne est sensibilisée elle passe l'information à des personnes LGBT dans le besoin, et alors on la réfère vers une structure identitaire pour l'intégration [...]. Quand on organise des formations on demande aux participants de relayer l'information auprès des personnes de la communauté en difficulté, les aiguiller vers des associations. SJS est une organisation-mère, qui a un site Internet avec des contacts »<sup>136</sup>.

Selon SJS, il y a neuf organisations de soutien aux minorités sexuelles à Kinshasa<sup>137</sup>.

Jeunialissime est une autre structure importante de défense des minorités sexuelles. Implantée à Kinshasa depuis 2012, ses objectifs sont la défense de la cause des personnes LGBTQ+, l'amélioration de la qualité de vie des personnes LGBTQ+, l'autonomisation économique des jeunes LGBTQ+ et la « lutte pour une société inclusive tolérante où les droits de chacun sont respectés ». Jeunialissime compte plus de quinze salariés et déclare avoir touché près de 70.000 jeunes au total à travers ces nombreux projets et activités. Parmi ceux-ci figurent des rencontres et des soirées destinées aux personnes LGBT, des formations professionnelles visant à autonomiser les jeunes LGBT, de la sensibilisation destinée aux hétérosexuels sur les problèmes des personnes LGBT, la mise sur pied d'une structure d'accueil pour victimes de rejet ou de violences (en phase de projet en mai 2023), etc.<sup>138</sup>

En ce qui concerne leur visibilité auprès des personnes LGBT, des responsables de Jeunialissime ont déclaré :

« Voulant nous protéger, la structure et toutes les personnes qui y travaillent, nous ne pouvons pas nous exposer au vu de tout le monde, mais nous comptons sur les centres qui accueillent beaucoup de jeunes, des jeunes qui ont des amis, des amis qui ont des amis, ça fait de la publicité de bouche à oreille, nous comptons aussi sur les émissions que nous faisons en ligne, sur YouTube, SoundCloud, Facebook, Instagram, nous comptons sur toutes ces pages pour faire la promotion de notre organisation, et ça paie car nous référons des jeunes qui ne connaissent personne et qui ont vu Jeunialissime en ligne et qui appellent pour une consultation »<sup>139</sup>.

<sup>130</sup> HODSAS [site web], s.d., [url](#)

<sup>131</sup> OASIS RD CONGO [site web], s.d., [url](#)

<sup>132</sup> WEKA [site web], s.d., [url](#)

<sup>133</sup> Vision de l'aigle [page Facebook], s.d., [url](#)

<sup>134</sup> La Libre, 23/05/2019, [url](#) ; Kivureporters [blog], 24/05/2019, [url](#)

<sup>135</sup> SJS, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

<sup>136</sup> SJS, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

<sup>137</sup> SJS, entretien, Kinshasa, 24/05/2023

<sup>138</sup> Jeunialissime, responsables, entretien, Kinshasa, 25/05/2023

<sup>139</sup> Jeunialissime, responsables, entretien, Kinshasa, 25/05/2023



## Résumé

La question des minorités sexuelles et de genre étant largement taboue, les responsables politiques ne s'expriment pas publiquement en faveur des personnes LGBT. En revanche, plusieurs projets de loi visant à criminaliser l'homosexualité ont été introduits mais n'ont jamais abouti.

Les églises et les leaders religieux ont une influence très négative quant à la perception et la discrimination des personnes LGBT. Ils sont parfois à l'origine de mauvais traitements dans le cadre de « conversions » forcées.

L'homosexualité n'est pas criminalisée en République démocratique du Congo mais le pays ne dispose d'aucune loi protégeant ou accordant des droits aux minorités sexuelles et de genre. Seule exception, certaines catégories de personnes LGBT sont reconnues comme « populations clés » et bénéficient à ce titre d'une protections légale dans le cadre de l'accès aux soins pour le VIH.

Selon plusieurs sources consultées, des articles du Code pénal qui répriment les atteintes à la pudeur et aux bonnes mœurs sont parfois utilisés pour intimider ou poursuivre des personnes LGBT. Cependant, le Cedoca n'a pas trouvé d'informations sur des cas de poursuites et/ou de condamnations de personnes au motif de leur orientation sexuelle ou identité de genre.

Les personnes LGBT vont rarement porter plainte en cas de violation de leurs droits. Ceci est dû à l'impunité dont jouissent le plus souvent les auteurs et au fait que la police se montre le plus souvent peu encline à collaborer avec les victimes et arbore des préjugés à leur encontre.

Les services de sécurité, en particulier la police, se rendent parfois coupables de diverses formes de violences à l'égard des minorités sexuelles et de genre, particulièrement à l'encontre des femmes trans (extorsion, torture, harcèlement, insultes, fausses accusations).

De nombreuses sources rapportent le fait que l'homosexualité est vue comme un acte « contre nature », importé de l'Occident, assimilé parfois à de la sorcellerie ou à une maladie mentale. Deux sources ont cependant noté un léger progrès dans l'acceptation des minorités sexuelles et de genre à Kinshasa, suite au travail de sensibilisation effectué ces dernières années.

La couverture médiatique des minorités sexuelles et de genre est majoritairement négative dans les médias à sensation. Quelques médias, plus rares, en présentent cependant une image neutre ou positive.

Les sources rapportent que les personnes LGBT peuvent subir des actes de violence sociale (tels que des agressions verbales et physiques pouvant aller jusqu'au viol correctif), des menaces, l'exclusion, le rejet, la pression familiale.

La stigmatisation et les atteintes aux droits des minorités sexuelles ou de genre sont courantes, notamment en matière d'accès aux soins de santé, au logement, à l'enseignement et à l'emploi.

Plusieurs sources indiquent que parmi les personnes LGBT, ce sont les femmes trans qui sont le plus à risque de subir des violences ou d'autres violations de leurs droits.

Les membres des minorités sexuelles ou de genre risquent davantage de subir des violences lorsqu'ils ont une expression de genre, c'est-à-dire quand ils manifestent leur appartenance à une minorité par leur apparence.

Selon plusieurs sources, la situation des personnes LGBT varie beaucoup selon le quartier de Kinshasa où elles habitent et selon leur niveau socio-économique. Le quartier de Bandal est décrit comme tolérant pour les personnes LGBT.

Il existe à Kinshasa des boîtes de nuit, bars et d'autres espaces de détente où les personnes LGBT peuvent s'afficher comme telles. Leur nombre est relativement faible mais ils sont en augmentation d'après une source.

Des organisations de défense des droits des minorités sexuelles et de genre existent dans diverses provinces de la RDC (particulièrement à Kinshasa, dans le Sud et le Nord-Kivu). Certaines d'entre elles, comme SJS et Jeunialissime, sont très actives et fournissent un soutien effectif aux personnes qui les sollicitent.

La situation des personnes LGBT est décrite comme privilégiée à Kinshasa par rapport aux provinces.

## Bibliographie

### Contacts directs

Jeunialissime, responsables, entretien, Kinshasa, 25/05/2023, identités non communiquées pour garantir la sécurité de ces sources

Kep'na S., activiste LGBT et fondateur de Jeunialissime, message par média social, 14/12/2023, coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Mambo M., Directeur exécutif de l'Homme pour les droits et la santé sexuelle (HODSAS), courrier électronique, 08/05/2021, [hodsasrdcongo@gmail.com](mailto:hodsasrdcongo@gmail.com)

ONG de défense des droits humains, entretien, Kinshasa, 16/05/2023, identité non communiquée pour garantir la sécurité de la source

Si jeunesse savait (SJS), responsables, entretien, Kinshasa, 24/05/2023, identités non communiquées pour garantir la sécurité de ces sources

Réseau national des ONG pour le développement de la femme (RENADEF), responsables, entretien, Kinshasa, 22/05/2023, identités non communiquées pour garantir la sécurité de ces sources

### Sources écrites et audiovisuelles

7sur7, *Mushobekwa au Conseil des Droits de l'Homme : "Il n'y aura pas de mariage homosexuel chez nous. Nos coutumes ne l'acceptent pas"*, 21/07/2019, <https://www.7sur7.cd/2019/07/21/mushobekwa-au-conseil-des-droits-de-lhomme-il-ny-aura-pas-de-mariage-homosexuel-chez> [consulté le 03/05/2021]

7sur7, *RDC : Félix Tshisekedi confirme que le prochain gouvernement sera issu de la nouvelle coalition*, 14/12/2020, <https://www.7sur7.cd/index.php/2020/12/14/rdc-felix-tshisekedi-confirme-que-le-prochain-gouvernement-sera-issu-de-la-nouvelle> [consulté le 15/12/2020]

Actualité, *RDC : des journalistes kinois entretenus sur la santé sexuelle et reproductive des jeunes par la plateforme Amour Afrique Congo*, 28/12/2020, <https://actualite.cd/2020/12/28/rdc-des-journalistes-kinois-entretenus-sur-la-sante-sexuelle-et-reproductive-des-jeunes> [consulté le 04/05/2021]

Actualité, *RDC : en hommage au danseur Dorine Mokha, des cérémonies ont été organisées à Kinshasa et à Goma*, 14/01/2021, <https://actualite.cd/2021/01/14/rdc-en-hommage-au-danseur-dorine-mokha-des-ceremonies-ont-ete-organisees-kinshasa-et> [consulté le 01/06/2021]

Africa Gay Rights, *Homme pour les droits et la santé sexuelle*, s.d., <http://www.africa-gay-rights.org/Associations/rd-congo/> [consulté le 01/06/2021]

African Arguments, *Between Kinshasa and Paris: defending a humanity of difference*, 08/03/2021, <https://africanarguments.org/2021/03/between-kinshasa-and-paris-defending-a-humanity-of-difference/> [consulté le 03/05/2021]

Afrik.com, *Vers une loi contre l'homosexualité en RDC*, 26/10/2010, <http://www.afrik.com/breve24701.html> [consulté le 08/05/2017]

Aide de défense homosexuelle pour l'égalité des orientations sexuelles (ADHEOS), *Au Congo, une communauté LGBT dans l'ombre*, 13/08/2015, <http://www.adheos.org/au-congo-une-communaute-lgbt-dans-l-ombre> [consulté le 01/06/2021]

Aide de défense homosexuelle pour l'égalité des orientations sexuelles (ADHEOS), *RDC Sud-Kivu : assassinat de deux jeunes hommes présumés homosexuels à Fizi, l'ASSOFE exige la justice*, 16/05/2021, <http://www.adheos.org/rdc-sud-kivu-assassinat-de-deux-jeunes-hommes-presumes-homosexuels-a-fizi-l-assofo-exige-la-justice> [consulté le 01/06/2021]

Amourafrique, *Ce que dit la loi congolaise sur l'homosexualité*, 15/05/2020, <https://amourafrique-congo.com/amour-vie-de-couple/ce-que-dit-la-loi-congolaise-sur-lhomosexualite> [consulté le 19/04/2021]

- Basosila J. [Profil LinkedIn], s.d., <https://www.linkedin.com/in/junior-basosila-70719020> [consulté le 10/06/2021]
- Cavaria, *Transpersonen*, 25/09/2020, <https://www.cavaria.be/transgender-personen> [consulté le 07/06/2023]
- Centre d'éducation populaire André Genot CEPAG), *Interview " Avec Jeunialissime nous voulons changer les mentalités"*, 2019 ,  
[https://www.cepag.be/sites/default/files/boomerangs/1967\\_cepag\\_enlien\\_2019\\_4\\_web.pdf](https://www.cepag.be/sites/default/files/boomerangs/1967_cepag_enlien_2019_4_web.pdf) [consulté le 07/06/2021]
- Constitution de la République Démocratique du Congo*, 18/02/2006, in *Journal officiel de la République démocratique du Congo*, 47<sup>ème</sup> année, 18/02/2006, <https://www.droitcongolais.info/files/101.02.06-Constitution-18-fevrier-2006.pdf> [consulté le 20/04/2023]
- Deutsche Welle (DW), *Emission spéciale sur les LGBTQ+ en Afrique*, 24/05/2021,  
<https://www.dw.com/fr/emission-sp%C3%A9ciale-sur-les-lgbtq-en-afrique/a-57607837> [consulté le 07/06/2021]
- Equaldex, *LGBT Rights in Democratic Republic of the Congo*, 2021,  
<https://www.equaldex.com/region/democratic-republic-of-the-congo> [consulté le 29/04/2021]
- Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), *Human rights defenders more than ever at risk!*, 22/11/2011, [https://www.fidh.org/IMG/article\\_PDF/article\\_a10973.pdf](https://www.fidh.org/IMG/article_PDF/article_a10973.pdf) [consulté le 10/06/2021]
- France Télévision, *RDC : de jeunes garçons "plusieurs fois violés" pris en charge à l'hôpital du Dr Mukwege*, 15/05/2020, [https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/republique-democratique-du-congo/rdc-de-jeunes-garcons-plusieurs-fois-violés-pris-en-charge-a-l-hopital-du-dr-mukwege\\_3963975.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/republique-democratique-du-congo/rdc-de-jeunes-garcons-plusieurs-fois-violés-pris-en-charge-a-l-hopital-du-dr-mukwege_3963975.html) [consulté le 03/05/2021]
- Freedom House, *Freedom in the World 2023. Democratic Republic of the Congo*, 2023,  
<https://freedomhouse.org/country/democratic-republic-congo/freedom-world/2023> [consulté le 13/10/2023]
- Freedom House, *Freedom in the World 2020, Democratic Republic of the Congo*, 04/03/2020,  
<https://freedomhouse.org/country/democratic-republic-congo/freedom-world/2020> [consulté le 04/05/2021]
- Freedom House, *Freedom in the World 2021, Democratic Republic of the Congo*, 03/03/2021,  
<https://freedomhouse.org/country/democratic-republic-congo/freedom-world/2021> [consulté le 13/10/2023]
- Grow Think Tank, *Droits des homosexuel.le.s dans le monde : où en est-on ? Generation for rights over the world*, 2021, <https://www.growthinktank.org/droits-des-homosexuel-le-s-dans-le-monde-ou-en-est-on> [consulté le 19/04/2021]
- Habari, *Le CoronaVirus n'est pas une punition de Dieu contre les homosexuels*, 08/05/2020,  
<https://habarirdc.net/homophobie-coronavirus-pasteurs-punition-dieu-homosexuels> [consulté le 29/04/2021]
- Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), *Principes Directeurs Sur La Protection Internationale N° 9*, 23/10/2012, <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=52d8facd4> [consulté le 07/06/2023]
- HODSAS [site web], <https://hodsas.org/entrer-en-contact/> [consulté le 14/11/2023]
- Human Rights Watch (HRW), *République démocratique du Congo. Événements de 2022*, 12/01/2023,  
<https://www.hrw.org/fr/world-report/2023/country-chapters/democratic-republic-congo> [consulté le 12/10/2023]
- Human Rights Watch (HRW), *World report 2020: République démocratique du Congo. Événements de 2019*, 14/01/2020, <https://www.hrw.org/fr/world-report/2020/country-chapters/336591> [consulté le 19/04/2021]
- Human Rights Watch (HRW), *World report 2021: République démocratique du Congo. Événements de 2020*, 13/01/2021, <https://www.hrw.org/fr/world-report/2021/country-chapters/377287> [consulté le 19/04/2021]
- International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA), *Les lois sur l'orientation sexuelle dans le monde*, 12/2020, [https://ilga.org/downloads/FRA\\_ILGA\\_World\\_map\\_sexual\\_orientation\\_laws\\_dec2020.pdf](https://ilga.org/downloads/FRA_ILGA_World_map_sexual_orientation_laws_dec2020.pdf) [consulté le 19/04/2021]
- International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA), *Rapport sur l'homophobie d'État 2020. Mise à jour, aperçu de la législation globale*, 12/2020,  
[https://ilga.org/downloads/ILGA\\_World\\_State\\_Sponsored\\_Homophobia\\_report\\_global\\_legislation\\_overview\\_update\\_December\\_2020.pdf](https://ilga.org/downloads/ILGA_World_State_Sponsored_Homophobia_report_global_legislation_overview_update_December_2020.pdf) [consulté le 19/04/2021]

Jeune Afrique, *RD Congo : la grosse colère de Steve Mbikayi, le député qui voulait interdire l'homosexualité*, 23/03/2016, [http://www.jeuneafrique.com/312643/politique/rd-congo-grosse-colere-de-steve-mbikayi-depute-voulait-interdire-lhomosexualite/?utm\\_source=Twitter%2B&utm\\_medium=Articles&utm\\_campaign=Tweet\\_23032016](http://www.jeuneafrique.com/312643/politique/rd-congo-grosse-colere-de-steve-mbikayi-depute-voulait-interdire-lhomosexualite/?utm_source=Twitter%2B&utm_medium=Articles&utm_campaign=Tweet_23032016) [consulté le 04/07/2017]

Jeune Afrique, *RDC : Félix Tshisekedi met fin à la coalition avec Joseph Kabila*, 06/12/2020, [https://www.jeuneafrique.com/1086881/politique/rdc-felix-tshisekedi-nomme-un-informateur-pour-constituer-une-nouvelle-majorite/?utm\\_source=newsletter-ja-actu-v4&utm\\_campaign=newsletter-ja-actu-v4-07-12-2020&utm\\_medium=email&utm\\_content=article\\_1](https://www.jeuneafrique.com/1086881/politique/rdc-felix-tshisekedi-nomme-un-informateur-pour-constituer-une-nouvelle-majorite/?utm_source=newsletter-ja-actu-v4&utm_campaign=newsletter-ja-actu-v4-07-12-2020&utm_medium=email&utm_content=article_1) [consulté le 14/12/2020]

Jeune Afrique, *RDC : le gouvernement de Sama Lukonde Kyenge entre (enfin) en fonction*, 26/04/2021, <https://www.jeuneafrique.com/1161071/politique/rdc-le-gouvernement-de-sama-lukonde-kyenge-entre-enfin-en-fonction> [consulté le 07/06/2021]

Kilwa Sibumba E., Banza Bamwamba A., Ndabereye Pendeza H., *Les perspectives de l'institutionnalisation de l'homosexualité en Afrique : Cas de la République Démocratique du Congo*, in *International Journal of Innovation and Applied Studies*, ISSR Journals, vol. 23, 02/05/2018, <https://www.issr-journals.org/xplore/ijias/0023/002/IJIAS-18-105-05.pdf> [consulté le 29/04/2021]

Kivureporters [blog], *Bukavu : Les personnes LGBTI rejetées à tort !*, 24/05/2019, <http://kivureporters.over-blog.com/2019/05/bukavu-les-personnes-lgbti-rejetees-a-tort.html> [consulté le 03/05/2021]

La Banque mondiale, *République démocratique du Congo - Vue d'ensemble*, 04/10/2023, <https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview> [consulté le 12/10/2023]

La Libre, *RDC: les LGBTI du Sud-Kivu demandent à ne plus être discriminés*, 23/05/2019, <https://afrique.lalibre.be/36780/rdc-les-lgbti-du-sud-kivu-demandent-a-ne-plus-etre-discrimines> [consulté le 03/05/2021]

La Tempête des Tropiques via 7 sur 7, *Interdiction de l'homosexualité en RDC : tergiversations à l'Assemblée*, 25/03/2015, <https://7sur7.cd/interdiction-de-lhomosexualite-en-rdc-tergiversations-a-lassemblee-nationale> [consulté le 08/05/2017]

Le Figaro, *Décès du chorégraphe congolais Dorine Mokha à 31 ans*, 13/01/2021, <https://www.lefigaro.fr/culture/deces-du-chorographe-congolais-dorine-mokha-a-31-ans-20210113> [consulté le 01/06/2021]

Le Monde (Dubois J.), *En République démocratique du Congo, la communauté LGBT plus que jamais 2.0*, 21/06/2020, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/06/21/en-rdc-la-communaute-lgbt-plus-que-jamais-2-0\\_6043627\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/06/21/en-rdc-la-communaute-lgbt-plus-que-jamais-2-0_6043627_3212.html) [consulté le 30/10/2023]

Le Monde (Pierret C.), *Dans l'est de la RDC, les homosexuels contraints à la clandestinité*, 16/01/2023, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/01/16/dans-l-est-de-la-rdc-les-homosexuels-contraints-a-la-clandestinite\\_6157982\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/01/16/dans-l-est-de-la-rdc-les-homosexuels-contraints-a-la-clandestinite_6157982_3212.html) [consulté le 17/11/2023]

Le Reportage, *RDC : Accusé faussement d'être auteur d'une éventuelle loi portant protection des homosexuels, le député Nanou Mbemba fixe l'opinion*, 03/2021, <https://lereportage.cd/rdc-accuse-faussement-detre-auteur-dune-eventuelle-loi-portant-protection-des-homosexuels-le-depute-nanou-mbemba-fixe-lopinion> [consulté le 19/04/2021]

Leganet, *Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant*, 10/01/2009, <http://www.leganet.cd/Legislation/JO/2009/L.09.001.10.01.09.htm> [consulté le 19/04/2021]

Leganet, *Loi n° 16/008 du 15 juillet 2016 modifiant et complétant le Loi n°87-010 du 1<sup>er</sup> août 1987 portant Code de la Famille*, 15/07/2016, <http://www.leganet.cd/Legislation/Code%20de%20la%20famille/LIVRE%20III%20DE%20LA%20FAMILLE.htm>, [consulté le 06/06/2017]

Leganews, *De l'adoption en Droit congolais*, 25/09/2020, <https://www.leganews.cd/index.php/analyses-et-opinions/2153-de-l-adoption-en-droit-congolais> [consulté le 19/04/2021]

Lokuta Mabe, *Tshisekedi, Mukwege et la « notion de genre » : Ce qu'ils ont réellement dit*, 09/10/2023, <https://lokutamabe.com/2023/10/09/tshisekedi-mukwege-et-la-notion-de-genre-ce-qu'ils-ont-reellement-dit> [consulté le 14/11/2023]

- Malebo force (Walu J.), *Les menaces d'une loi anti homosexualité continuent à planer*, 31/03/2015, <http://maleboforce.blogspot.be/2015/03/> [consulté le 08/05/2017]
- Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion, *Réalités juridiques et sociales des minorités sexuelles dans les principaux pays d'origine des personnes nouvellement arrivées au Québec*, 2017, [www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/GUI\\_InfoHomosexualiteTranssexualite\\_FIN.pdf](http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/GUI_InfoHomosexualiteTranssexualite_FIN.pdf) [consulté le 01/06/2021]
- Mokha D., *Réponse de Dorine Mokha à une menace homophobe (Webcam Dance Video)* [vidéo], 05/11/2019, [https://www.youtube.com/watch?v=xuIN\\_p-08q4](https://www.youtube.com/watch?v=xuIN_p-08q4) [consulté le 01/06/2021]
- MOPREDS [site web], <https://mopredscongo.org/> [consulté le 14/11/2023]
- Mouvement pour la promotion du respect et de l'égalité des droits et de la santé (MOPREDS) Congo, OASIS, Rainbow Sunrise Mapambazuko (RSM) et Jeunialissime, *Rapport commun rédigé en prévision du troisième Examen Périodique Universel de la RDC*, 2019, <https://uprdoc.ohchr.org/uprweb/downloadfile.aspx?filename=6499&file=FrenchTranslation> [consulté le 03/05/2021]
- Nations unies - Conseil de sécurité, *Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, Rapport du Secrétaire général, S/2020/919*, 21/09/2020, <https://undocs.org/fr/S/2020/919> [consulté le 05/10/2020]
- Nations unies - Conseil de sécurité, *Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, Rapport du Secrétaire général*, 18/06/2020, <https://undocs.org/fr/S/2020/554> [consulté le 18/09/2020]
- Nations unies - Conseil de sécurité, *Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, Rapport du Secrétaire général- S/2020/1150*, 30/11/2020, <https://undocs.org/fr/S/2020/1150> [consulté le 14/12/2020]
- Nations unies - Conseil de sécurité, *Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, Rapport du Secrétaire général*, 18/03/2020, [https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/s\\_2020\\_214\\_f.pdf](https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/s_2020_214_f.pdf) [consulté le 18/09/2020]
- OASIS RDCONGO [site web], <https://oasisrdcongo.org/a-propos/> [consulté le 14/11/2023]
- Programme des Nations unies pour le développement République démocratique du Congo (PNUD), *Argumentaire technique contre la criminalisation de certaines populations clés, Note d'analyse technique*, s.d., <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/cd/f2e42df48f91fcf2a247acd51a314fd0ca1ad8902107ad7125f4b987f38ef834.pdf> [consulté le 30/11/2023]
- Radio France internationale (RFI), *RDC: accord de gouvernement trouvé entre le FCC et le Cach*, 26/07/2019, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190726-rdc-fcc-cach-annonce-accord-formation-gouvernement> [consulté le 31/07/2020]
- Radio Okapi, *Assemblée nationale : le gouvernement Sama Lukonde investi*, 26/04/2021, <https://www.radiookapi.net/2021/04/26/actualite/politique/assemblee-nationale-le-gouvernement-sama-lukonde-investi> [consulté le 07/06/2021]
- Radiotélévision Rwanzuru (RTR), *Sud-Kivu : assassinat de deux jeunes hommes présumés homosexuels à Fizi, l'ASSOFE exige la justice*, 11/05/2021, <http://rtr-beni.net/sud-kivu-assassinat-de-deux-jeunes-hommes-presumes-homosexuels-a-fizi-lassofe-exige-la-justice> [consulté le 01/06/2021]
- Rainbow Sunrise Mapambazuko (RSM) [site web], <https://www.rainbowsunrisemapambazuko.org/> [consulté le 14/11/2023]
- Rue223.com, *Portrait détendu – Dorine Mokha et la danse: une histoire de rébellion!*, 14/08/2020, <https://rue223.com/2020/08/14/portrait-detendu-dorine-mokha-et-la-danse-une-histoire-de-rebellion/> [consulté le 01/06/2021]
- Santesexuelle, *RDC : un député dément être porteur d'un projet de loi sur la protection des homosexuels*, 02/03/2021, [https://www.santesexuelle.cd/detail167?contenue=articles&&id\\_categorie=4](https://www.santesexuelle.cd/detail167?contenue=articles&&id_categorie=4) [consulté le 19/04/2021]
- SAVIE [site web], <https://savieasblnqo.org/> [consulté le 14/11/2023]



- Sexual Rights Initiative (SRI), Si jeunesse savait (SJS), *Examen périodique universel de la République Démocratique du Congo 33rd Session*, 05/2019, <https://www.sexualrightsinitiative.com/sites/default/files/resources/files/2019-05/DRC-UPR33.pdf> [consulté le 04/05/2021]
- Si jeunesse savait (SJS) (Mwasi.com), *Ce n'est pas un problème jusqu'à ce que cela le devienne*, 31/08/2015, <http://mwasi.com/ce-nest-pas-un-probleme-jusqua-ce-que-cela-le-devienne/> [consulté le 08/05/2017]
- Sociétés inclusives, *Briser le silence après une agression, pourquoi est-il si important?*, 01/09/2020 <https://web.archive.org/web/20230606140440/https://societesinclusives.org/2020/09/01/briser-le-silence-apres-une-agression-pourquoi-est-il-si-important/> [consulté le 03/05/2021]
- Solsoc, *Témoignage : Covid-19 en RDC, une opinion de Danny Singoma*, 2020, <https://www.solsoc.be/s-informer/actualites/temoignage-covid19-en-rdc-une-opinion-de-danny-singoma.html> [consulté le 29/04/2021]
- Synergia, *Violations des droits de l'homme fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre imputée ou réelle en République démocratique du Congo (RDC), Soumis pour examen à la 61ème session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples - 1-15 novembre 2017*, 2017, <https://synergiahr.org/wp-content/uploads/2019/12/AC0004.pdf> [consulté le 07/05/2021]
- The East African Sexual Health and Rights Initiative (UHAI EASHRI) (Rumu C.), *Analyse de la situation des droits humains des personnes LGBTI et des professionnels du sexe dans la République démocratique du Congo*, 2017, <https://globalphilanthropyproject.org/wp-content/uploads/2017/09/UHAI-DRC-baseline-FRE.pdf> [consulté le 10/06/2021]
- Toutelaculture, *Le brillant chorégraphe Dorine Mokha est décédé à 31 ans*, 14/01/2021, <https://toutelaculture.com/actu/le-brillant-choregraphe-dorine-mokha-est-decede-a-31-ans> [consulté le 01/06/2021]
- Une nouvelle Afrique voit le Jour [blog], *RDC un scandale homosexuel au parlement*, 07/05/2016, <http://unenouvelleafriquevoitjour.blogspot.be/2016/05/rdc-scandale-homosexuel-au-parlement.html#!/2016/05/rdc-scandale-homosexuel-au-parlement.html> [consulté le 08/05/2017]
- United Nations Development Program (UNDP), *Inclusive Governance Initiative. Democratic Republic of the Congo Baseline Report*, 2022, <https://www.undp.org/sites/q/files/zskqke326/files/2022-07/UNDP-CD-%20iqi-drc-baseline-report.pdf> [consulté le 18/10/2023]
- United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), *Glossary of Key Sexual Orientation and Gender Identity-Related Terms*, 22/09/2010, <http://www.refworld.org/pdfid/4cff9a8f2.pdf> [consulté le 12/01/2015]
- United States Department of State (USDOS), *2019 Country Reports on Human Rights Practices: Democratic Republic of the Congo*, 11/03/2021, <https://www.state.gov/reports/2019-country-reports-on-human-rights-practices/republic-of-the-congo/> [consulté le 19/04/2021]
- US Department of State (USDOS), *2020 Country Reports on Human Rights Practices: Democratic Republic of the Congo*, 30/03/2021, <https://www.state.gov/reports/2020-country-reports-on-human-rights-practices/democratic-republic-of-the-congo/> [consulté le 19/04/2021]
- US Department of State (USDOS), *2022 Country Reports on Human Rights Practices: Democratic Republic of the Congo*, 20/03/2023, <https://www.state.gov/reports/2022-country-reports-on-human-rights-practices/democratic-republic-of-the-congo/> [consulté le 12/10/2023]
- Vision de l'Aigle [page Facebook], <https://www.facebook.com/profile.php?id=100064693055936> [consulté le 14/11/2023]
- VOA, *Les camps de Kabila et Tshisekedi s'accordent pour un gouvernement*, 06/03/2019, <https://www.voafrique.com/a/les-camps-de-kabila-et-tshisekedi-s-accordent-pour-un-gouvernement/4816288.html> [consulté le 31/07/2020]
- WEKA [site web], <https://wekaorganisation.wixsite.com/my-site> [consulté le 14/11/2023]